



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

2023



MAUGES
COMMUNAUTÉ



Sommaire

1	Les indicateurs techniques	3
1.1	Le territoire desservi.....	3
1.1.1	Présentation du périmètre.....	3
1.1.2	Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement	4
1.1.3	Description des limites territoriales de la compétence	5
1.1.4	Déchets pris en charge par le service.....	5
1.2	La prévention des déchets	7
1.2.1	Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	7
1.2.2	Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2023.....	7
1.2.3	Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés	8
1.3	La collecte des déchets : organisation.....	12
1.3.1	Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	12
1.3.2	Organisation de la collecte en porte à porte	12
1.3.3	Fréquence de collecte	12
1.3.4	Focus sur les déchèteries	13
1.3.5	Evolution de l'organisation de la collecte	15
1.4	La collecte des déchets : bilan.....	16
1.5	Traitement des déchets : organisation	20
1.5.1	Localisation des unités de traitement existantes	20
1.5.2	Nature des traitements	24
1.6	Le traitement des déchets : bilan	27
1.6.1	Capacité et tonnages traités.....	27
1.6.2	Refus de tri.....	28
1.7	Impact environnemental et impact sanitaire.....	29
1.7.1	Indicateur kilométrique	29
1.7.2	Bilan gaz à effet de serre 2023 – compétence déchets.....	29
1.8	La concertation et la gouvernance	31
1.8.1	Supports d'information	31
1.8.2	Mon portail déchets : un outil pour suivre sa production de déchets et sa facturation ...	31
1.8.3	Animations et sensibilisation.....	32
2	Les indicateurs économique et financiers.....	33
2.1	Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets	33
2.1.1	Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets	33
2.1.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.....	33
2.2	Budget, coût du service et financement	36
2.2.1	Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	36
2.2.2	Le coût aidé du service public	38
2.2.3	Le financement du service public.....	39
2.3	Structure des coûts	41

2.3.1	La nature des charges	41
2.3.2	La nature des produits	42
2.3.3	La répartition des charges, des produits et du financement	43
2.4	Coût des différents flux de déchets	44
2.4.1	La part relative des flux dans le coût du service public	44
2.4.2	Le coût des différents flux ramenés à la tonne	45
Liste des annexes		47
Annexe n°1 : extraits revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets		48
Annexe n°2 : jours et heures d'ouverture des déchèteries		54
Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux		55

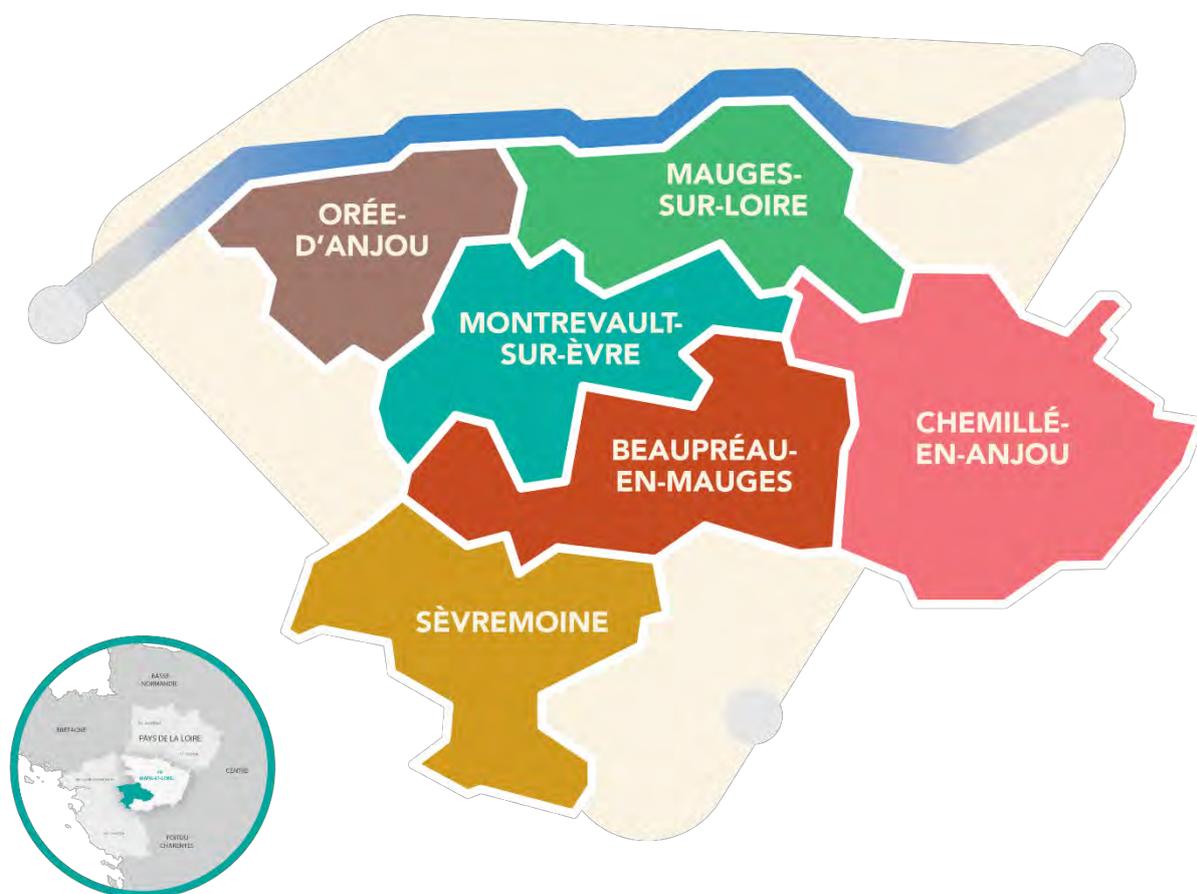
Préambule

Conformément au code général de collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets **ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un** « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

1 Les indicateurs techniques

1.1 Le territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



La population 2023 (population légale 2020 en vigueur au 1^{er} janvier 2023) de Mauges Communauté est composée de 120 454 habitants (référence population municipale – données INSEE).

Le service est réalisé pour 51 864 ménages et 2 625 producteurs de déchets assimilés (bâtiments publics, associations, entreprises, ...) – données issues du logiciel de gestion de la redevance incitative.

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et lien entre collecte et traitement

Un schéma unique de collecte, validé en 2017, est en œuvre sur le territoire :

LA COLLECTE



Version du 3 juin 2024

Le traitement des déchets est présenté sur la carte ci-dessous :

LE TRAITEMENT



1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Mauges Communauté exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Elle délègue au syndicat mixte Valor3e la compétence traitement des ordures ménagères et la compétence traitement des déchets recyclables issus de la collecte sélective (délibération C2016-10-19-15 du 19 octobre 2016).

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Valor3e prend à sa charge le transfert des flux ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables.

Une étude sur l'évolution des compétences du syndicat mixte Valor3e est en cours. Elle découle d'une recommandation formulée par la Chambre Régionale des Comptes lors d'un contrôle réalisé en 2020. La recommandation n°10 préconise de « Réexaminer la répartition de la compétence traitement avec Valor3e pour respecter l'article L. 2224-13 du CGCT ». Après plusieurs réunions de travail entre le syndicat et ses EPCI adhérents, le Comité syndical du syndicat mixte Valor3e a émis un avis favorable pour le transfert du transport et du traitement de tous les flux avec la revente de matériaux. Ce choix devra être conforté par les EPCI adhérents en 2024.

1.1.4 Déchets pris en charge par le service

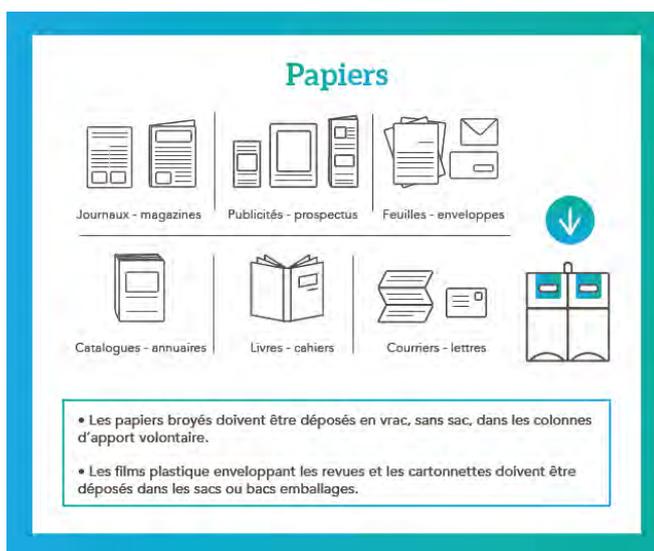
Mauges Communauté met en œuvre les équipements et les services pour les déchets issus de la collecte des déchets des ménages. Certains déchets assimilés sont aussi pris en charge. **Il s'agit de déchets produits par d'autres producteurs (entreprises, professionnels, administrations, associations, etc.)** et qui peuvent être collectés et traités sans sujétions particulières.

Le service gestion des déchets prend en charge les déchets suivants :

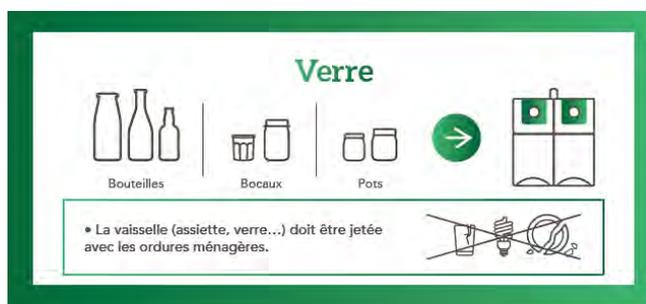
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)
- Emballages ménagers :



- Papiers :



- Verre :



- Catégories de déchets acceptés en déchèteries :



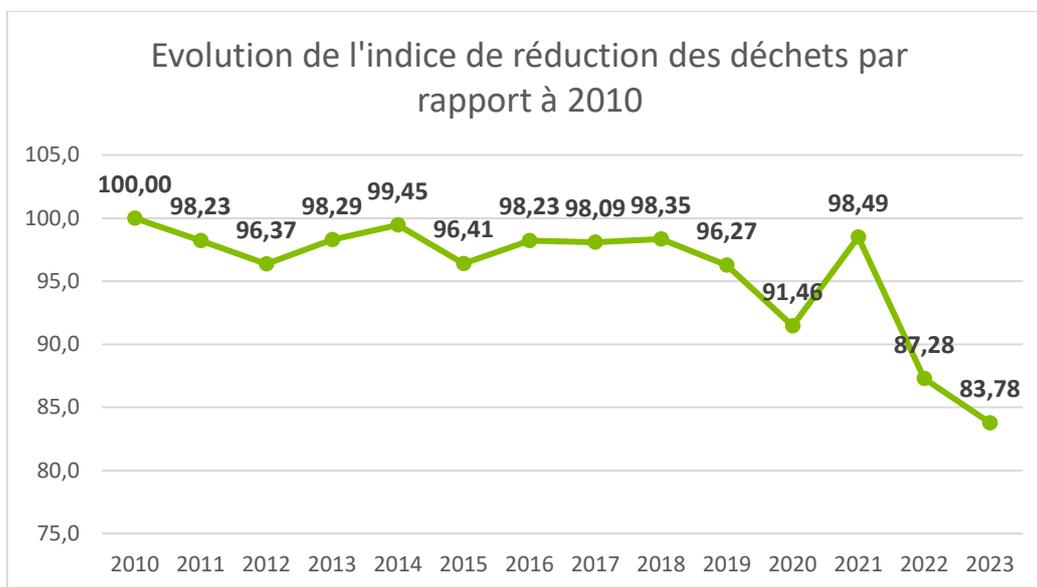
Depuis le 1^{er} juin 2023, de nouvelles consignes pour le tri du bois traité sont en place (parquet flottant et palettes peintes acceptés) et la collecte des Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ), Articles de Sports et Loisirs (ASL) et jeux/jouets sur les déchèteries principales est effective. Cela permet d'augmenter la valorisation des déchets.

1.2 La prévention des déchets

1.2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

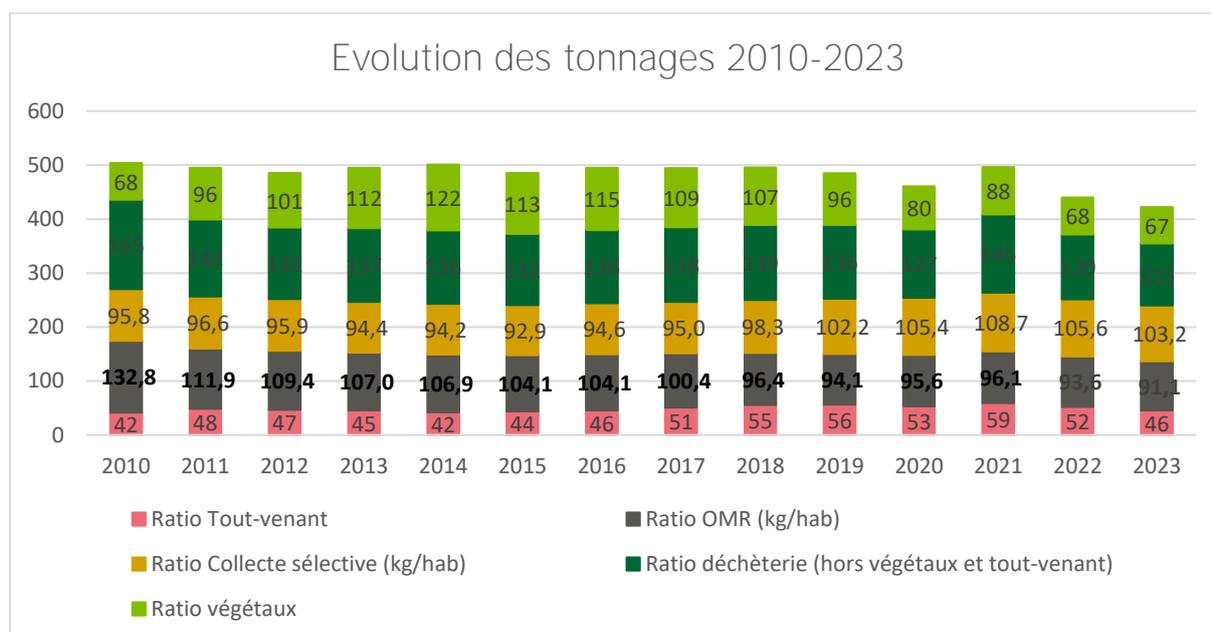
Depuis 2010, des actions en faveur de la prévention des déchets sur le territoire sont menées.

Le tableau ci-dessous présente l'impact des actions de prévention sur la production de déchets du territoire (base 100 – année 2010 – ratio kg/hab.).



La loi n° 2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire, fixe comme objectif de réduire de 15 % la production de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2030. En 2023, Mauges Communauté, atteint l'objectif avec 16,2 % de réduction de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2023.

1.2.2 Analyse des évolutions de tonnages collectés entre 2010 et 2023



Les éléments présentés dans ce rapport montrent l'évolution sur 13 ans des grands flux de déchets collectés par la collectivité. Ils permettent d'analyser comment la collectivité a progressé vers l'objectif d'une baisse de 15 % entre 2010 et 2030.

Les tendances :

- Les ordures ménagères résiduelles opèrent une baisse quasi constante depuis 2010. **C'est** encore le cas en 2023 avec un ratio approchant des 90 Kg/hab. Les effets conjugués, dès 2011, de la redevance incitative avec passage de la collecte en porte à porte tous les quinze jours, associés à des actions de prévention telles que la mise à disposition de composteurs ou l'extension des consignes de tri en 2017, sont autant de facteurs de réduction de ce flux ;
- La collecte sélective (emballages, verre et papier) stagne voire baisse de 2010 à 2015, puis remonte significativement **à partir de la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2017**. Depuis 2022, elle amorçe de nouveau une baisse due à la chute continue de la collecte du papier. Les flux emballages et verre restent équivalents entre 2022 et 2023. ;
- Le flux des végétaux accueilli en déchèteries augmente significativement à partir de 2011, **date d'interdiction préfectorale du brûlage des déchets verts. Le pic est atteint en 2014 avec 122 kg/habitant** puis dès 2014, opère une baisse constante. **S'il** devient, pendant 7 ans (de 2013 à 2019) le tonnage le plus important collecté par la collectivité, il reprend sa place de second depuis 2020. **Les actions de prévention et d'accompagnement semblent** efficaces ; **l'été caniculaire de 2022 a aussi participé à cette baisse.**
En 2023, avec 67 kg/hab. ; pour la première fois en 13 ans, le ratio des végétaux par habitant est en dessous de celui de 2010 ;
- Le flux tout-venant est à regarder de près car il est le seul encore enfoui sans pré-traitement. Or, il **augmente significativement sur la décennie. Un des facteurs d'augmentation est à imputer** à la restriction des consignes de tri des gravats ; en 2022 il opère une baisse le ramenant au **niveau de l'année 2017** ; En 2023, la baisse continue sa progression avec un ration de 46kg/hab. ;
- Les flux apportés en déchèteries, oscillaient entre 280 et 300 kg/hab entre 2010 et 2021. À partir de 2022, la somme de ces flux baisse significativement. En 2023, cette baisse continue sa progression avec un ratio de 228 kg/hab. La baisse significative des flux collectés en déchèterie peut être imputée **à l'évolution des principes de la redevance qui ont incité les habitants à gérer différemment les déchets qu'ils apportaient en déchèterie. En effet, depuis le 1^{er} mai 2022, 9 passages en déchèteries sont inclus dans le forfait d'accès au service et les passages supplémentaires sont facturés via des tranches progressives.**

Les fondations sont en place pour permettre la baisse continue des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) **au cours des prochaines années. L'ensemble du processus est décrit** dans le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2021-2026.

Des **éléments d'analyses complémentaires** sont présentés au paragraphe « 1.4 Collecte des déchets, bilans ».

1.2.3 Description des actions d'économie circulaire (dont la prévention des déchets) et indicateurs associés

1.2.3.1 Le plan d'action économie circulaire continue sa trajectoire

En 2023, Mauges Communauté a obtenu la deuxième étoile du Label Economie Circulaire initié par l'ADEME.

La Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi (CCES), commune au plan économie circulaire et au plan local de prévention et de gestion des déchets, **s'est tenue en mars 2023 lors de la présentation des 34 Lauréats de l'appel à projets Transition Ecologique.**

> De nouveaux projets à Synergie

Synergie est le projet vitrine de la politique économie circulaire de Mauges Communauté. C'est un lieu dédié à l'expérimentation, l'innovation et la formation. 2023 a été une année charnière pour le projet avec l'arrivée de la matériauthèque de Siléo sur les lieux en janvier. Au printemps, un autre acteur de l'économie circulaire **est arrivé sur les lieux, l'entreprise Les Grands Bois. C'est une entreprise d'agencement qui fabrique du mobilier et des agencements uniquement avec des matériaux de réemploi et qui travaille en collaboration avec Siléo.**

Enfin, Synergie a également été lauréat de l'appel à projets "Deffinov" en février 2023. Cet appel à projets a permis de construire un consortium avec les Compagnons du devoir et Make ICI, afin d'ouvrir 3 premiers espaces de formation pour la rentrée de septembre 2024. Les plateaux techniques seront partagés pour différentes formations mais également pour des entreprises qui souhaiteraient utiliser certains équipements. Ce projet illustre parfaitement le concept de l'économie, de la fonctionnalité et de la coopération, thématique importante dans le cadre du plan d'actions économie circulaire de Mauges Communauté.

> **L'écoconstruction dans le BTP**

Dans le cadre de la 5^{ème} édition de Changer d'ère, Mauges Communauté a organisé en novembre, une demi-journée destinée aux pros, en particulier pour les entreprises du BTP. Celle-ci était notamment tournée vers l'écoconstruction. Les participants ont pu participer à la fresque de la construction puis un atelier avec Echobat (réseau de l'écoconstruction) et terminer la journée avec une conférence de Sylvain GRISOT sur l'urbanisme circulaire. Ce programme a permis de se sensibiliser aux enjeux environnementaux dans la construction et d'identifier les différentes solutions permettant d'engager une transition écologique dans la filière (matériaux biosourcés, densification, recyclage des bâtiments, etc.). Une vingtaine d'entreprises a participé à cette journée ainsi que plusieurs élus et agents des collectivités.

> Des animations territoriales dédiées à l'Économie Circulaire

En 2023, plusieurs animations ont été réalisées. Lors de la CCES du plan économie circulaire du 15 mars 2023, suivie **de la présentation des lauréats de l'appel à projets Transition écologique, la fresque économie circulaire a été proposée aux participants. Une quarantaine de personnes dont des élus, chefs d'entreprises et responsables d'associations ont pu participer. Une dizaine a participé à la fresque du climat. Une animation économie circulaire & réemploi a réuni une vingtaine d'entreprises le 5 avril 2023 à Synergie. Au programme, une visite de la matériauthèque puis un atelier « Speed ressources » animé par l'Association pour le Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative (ADECC). Cette animation avait pour objectif de faire découvrir la matériauthèque et plus globalement le réemploi en entreprise. L'atelier a ensuite permis d'envisager des mutualisations, des partages et des échanges de matières, outils, machines, locaux, etc. entre les entreprises présentes. Un atelier de sensibilisation à l'économie circulaire a également été organisé à Chemillé le 3 mai 2023 en partenariat avec l'ADECC. Cet atelier avait pour objectif de faire découvrir les grands principes de l'économie circulaire aux entreprises qui pouvaient parallèlement participer à la collecte de DEEE organisée par l'ADECC.**

1.2.3.2 Le plan local de prévention des déchets 2021-2026 se met en œuvre

> Les Lauréats du premier appel à projets transversal Transition écologique se lancent

En collaboration avec les services développement économique et stratégie écologique et animation territoriale, le service a construit un appel à projets transition écologique.

34 lauréats ont été désignés début 2023. Ces projets sont dédiés à la sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique : mobilité, économie circulaire, sensibilisation à la réduction des déchets, éco événements, ... les lauréats déploient leurs projets.

> la nouvelle équipe prévention des déchets se met en place

Les moyens humains dédiés au Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sont déployés. Les animations scolaires et grand public se développent **avec l'adaptation d'animations scolaires existantes, la création de nouvelles animations, de stands thématiques d'interventions auprès de groupes constitués ainsi que d'interventions dans les déchèteries pour se rendre au plus près des habitants et les sensibiliser à la gestion des déchets.**

> Le service se **prépare à l'obligation du tri à la source des biodéchets**

Mauges Communauté se prépare à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2024, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire promulguée en février 2020 (Loi AGEC). Les élus ont délibéré en décembre 2022 **pour réorganiser l'accompagnement en faveur du compostage partagé dédié aux habitants. Cette délibération a permis un zéro reste à charge pour les ménages, notamment sur la mise à disposition de matériel et l'accompagnement vers l'autonomie. L'objectif est que les habitants puissent gérer leur propre site de compostage.**

Toujours dans le cadre de cette délibération, les élus ont souhaité continuer le soutien au compostage auprès des professionnels adhérents au service. Une étude de faisabilité a été lancée, mais également un soutien à la formation pour composter et la mise à disposition de matériel de compostage.

Le 0,5 ETP dédié à la valorisation des biodéchets des habitants, créé fin 2022, a commencé à déployer **ses missions et projets sur l'année 2023**. Du temps a été accordé pour la formation des agents à la fonction de « guide composteurs ». Ainsi, divers services sont proposés aux habitants : mise à disposition de composteurs individuels, de lombricomposteurs, accompagnement à la création de sites de compostage partagés.

En 2023, les demandes des habitants liées aux outils de compostage ont été en forte augmentation :

- Compostage individuel : 1 200 demandes, 634 distribués en 2023, le reste prévu en 2024 ;
- Compostage partagé : 7 nouveaux sites ouverts/accompagnés en 2023. 32 sites de compostage étaient en projet fin 2023.

Par ailleurs, la collectivité adhère pour la première fois au Réseau Compost Citoyen, association française qui fait la promotion de la prévention et de la gestion de proximité des biodéchets, via le compostage sous toutes ses formes.

Concernant la valorisation des déchets végétaux, Mauges Communauté poursuit l'accomplissement de son plan de prévention, en coordination avec les communes. Il y a également l'animation du réseau des associations, essentielles dans la réalisation des actions, qui mettent à disposition des habitants des broyeurs de végétaux.

> Les partenariats continuent

Le partenariat avec les associations de broyage continue. Deux réunions de concertations sont organisées en mars et octobre 2023. Une opération de démonstration de broyage en déchèterie a été organisée en mars 2023. Elle a mobilisé 7 associations. 12 demi-journées de broyage ont été proposées aux habitants. Pour la première fois, la majorité des opérations de broyage a été organisée en dehors des déchèteries.

Les autres partenariats continuent notamment au travers de **l'appel à projets transition écologique**.

> **Déploiement d'actions dédiées aux professionnels**

Des actions dédiées aux professionnels ont commencé à se structurer au sein de l'équipe collecte et recyclage des déchets. L'équipe s'approprie les enjeux dédiés aux déchets assimilés des professionnels et notamment l'enjeu généralisation du tri à la source des biodéchets, lié à la loi AGEC du 10 février 2020.

Un **document d'information dédié aux professionnels pour les aiguiller dans la prévention et la gestion en local de leurs déchets qu'ils soient assimilés ou non** a été édité et adressé à tous les professionnels courant 2023.

> **L'action éco Évènement s'enrichit**

Le service continue d'explorer le thème des éco-événements notamment en s'appuyant sur l'expertise du CPIE Loire Anjou, lauréat de l'appel à projets Transition écologique.

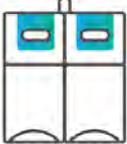
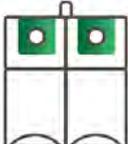
Le service participe à plusieurs réunions organisées par le CPIE Loire Anjou et constitue un groupe de travail Mauges Communauté – Communes dédié aux éco événements. Le service continue de déployer à titre expérimental le prêt de supports de tri pour les événements.

Des extraits de la revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets sont présentés en annexe n°1.

1.3 La collecte des déchets : organisation

1.3.1 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

Mauges Communauté met à disposition des usagers différents équipements afin de leur faciliter le tri et la présentation de leurs déchets à la collecte.

	Papier 	Verre 	Déchèterie 	Ordures ménagères
Nombre de contenants disponibles	254**	308**	16 déchèteries et 2 éco-points	13
Type de contenant	Colonne	Colonne	/	Colonne
Ratio nombre de contenants par habitant	1 pour 474	1 pour 391	1 pour 6 000	1 pour 52
Tonnage collecté	1819 t*	5 889 t	27 948 t	97 t

* Ce tonnage inclut les collectes des papiers dans les écoles – 70 tonnes

** Comprenant les contenants sur sites privés

Les 13 colonnes ordures ménagères sont mises à disposition de 431 habitants et assimilés.

1.3.2 Organisation de la collecte en porte à porte

1.3.2.1 Spécification de la collecte

Contenants	Ordures ménagères résiduelles	Emballages	
	Bacs gris	Bacs jaunes	Sacs jaunes
Population desservie (données issues du logiciel GESBAC)	127 260	84 890	42 370*
Tonnage annuel	10 007 t	3 104 t	1 664 t
Distance parcourue	348 458 km**		

* Ce chiffre est la différence entre la population desservie en bacs d'ordures ménagères et en bacs jaunes

** les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.3.2.2 Seuils de collecte pour les producteurs non-ménages

Il n'existe pas de seuil pour la collecte des déchets assimilés des producteurs non-ménages.

1.3.3 Fréquence de collecte

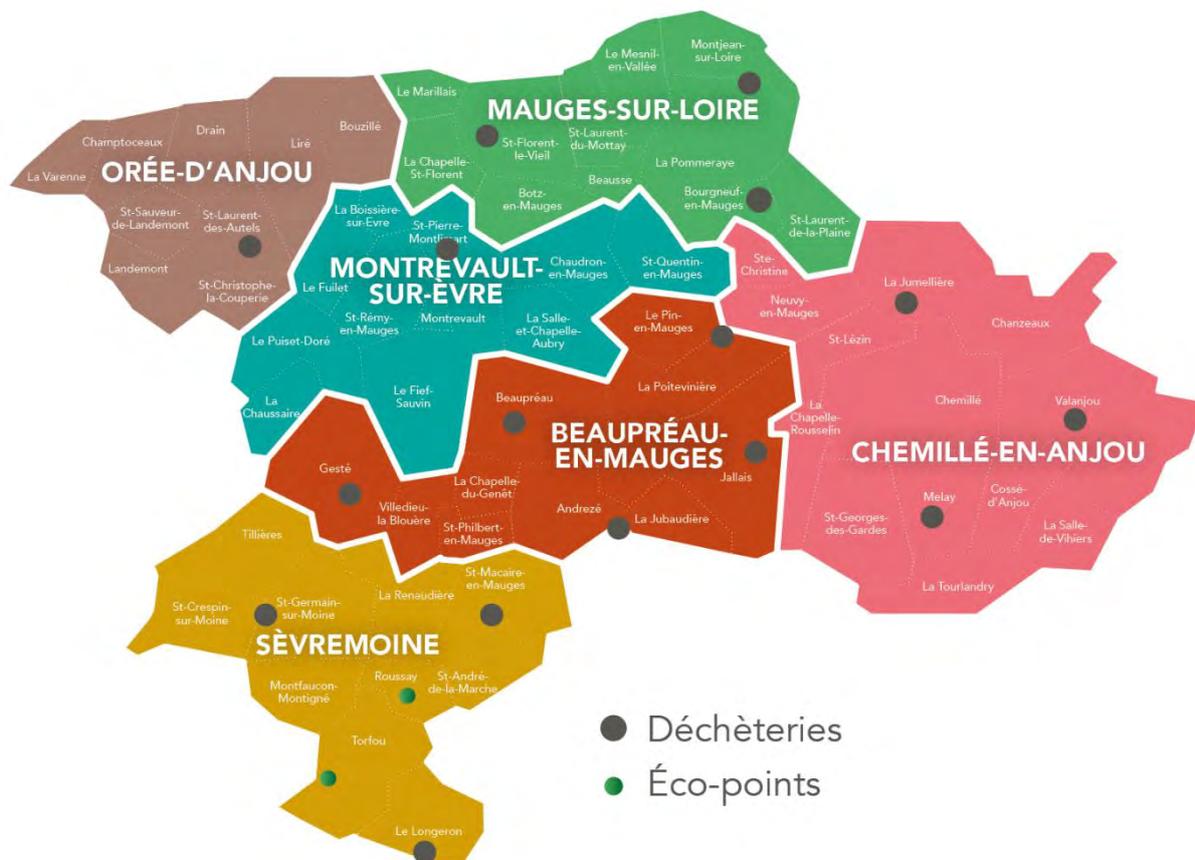
Mauges Communauté bénéficie d'une dérogation préfectorale pour assurer une collecte bimensuelle des ordures ménagères résiduelles. Cette dérogation a été renouvelée en 2021 (Arrêté DIDD 2021 n°32). Elle est accordée jusqu'au 31 décembre 2027.

Les flux en porte à porte (ordures ménagères résiduelles et emballages) sont collectés tous les quinze jours. Les déchets de certains professionnels peuvent être collectés toutes les semaines si cette production le nécessite.

La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire ou des flux en déchèteries est variable et est définie pour permettre d'anticiper tous débordements.

1.3.4 Focus sur les déchèteries

1.3.4.1 Jours et heures d'ouverture



Les 16 déchèteries et 2 éco-points sont accessibles aux particuliers.

9 sites sur les 18 sites sont accessibles aux professionnels depuis le 1^{er} novembre 2019, en contrepartie du paiement de leurs dépôts.

Les jours et heures d'ouverture sont présentés dans l'annexe n°2.

1.3.4.2 Fréquentation des déchèteries

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des fréquentations en déchèteries depuis 2017 :

Déchèteries	Années						
	2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023
Beaupréau	49 519	48 483	58 846	23 319	34 323	39 630	25 410
Bégrolles-en-Mauges	7 581	7 256	6 896	6 057	6 724	8 888	4 324
Bourgneuf-en-Mauges	9 633	9 908	12 660	3 554	5 752	5 978	3 809
Gesté	19 704	19 100	21 904	9 184	9 994	13 582	7 296
Jallais	13 053	12 099	13 742	5 377	7 137	8 830	5 031
La Jumellière	7 953	7 896	7 879	4 981	4 959	4 460	3 107
La Poitevinière	8 815	7 951	8 975	4 286	5 714	6 660	3 730
Le Fief-Sauvin	6 937	6 745	7 151	4 420	2 341		
Le Longeron	14 558	13 729	9 102	6 750	7 929	11 567	5 720
Melay	52 373	54 713	58 216	35 280	37 681	41 927	26 678
Montjean-sur-Loire	45 284	41 913	28 329	17 915	23 375	30 926	17 039
Roussay	3 535	3 470	4 347	1 479	1 463	1 943	1 226
Saint-Florent-le-Vieil	25 468	27 393	19 511	11 017	15 777	23 038	9 965
Saint-Germain-sur-Moine	30 001	25 704	17 469	12 450	18 586	22 417	11 735
Saint-Laurent-des-Autels	82 558	38 170	40 038	36 709	48 028	67 856	34 161
Saint-Macaire-en-Mauges	58 702	49 275	46 627	29 407	36 707	30 281	26 374
Saint-Pierre-Montlimart	39 462	49 381	47 202	34 432	15 269	39 608	19 641
Torfoeu	5 241	5 165	6 157	2 062	2 313	2 748	1 542
Valanjou	7 814	8 065	7 707	4 691	3 857	3 788	2 962
Total	488 191	436 416	422 758	253 370	287 929	364 127	209 750

**L'année 2020 n'est pas représentative car les sites ont fermé 1,5 mois ou 2,5 mois*

Les fréquentations diminuent de manière générale depuis plusieurs années, mais les chargements sont de plus en plus conséquents (optimisation des passages). Les données 2022 comportent des imprécisions dues à des dysfonctionnements du contrôle d'accès.

1.3.4.3 Optimisation des déchèteries

Le projet d'optimisation des déchèteries, acté par le Conseil Communautaire du 6 juillet 2017 (délibération C2017-07-06-12), s'est poursuivi en 2023 avec l'attribution des assistances à Maitrise d'ouvrage pour les créations des déchèteries de St Germain-sur-Moine, Sèvremoine et La Pommeraye, Mauges-sur-Loire.

Concernant la réhabilitation de la déchèterie de Melay, Chemillé-en-Anjou, ce projet a été suspendu en 2020, considérant que le montant de la réhabilitation était très conséquent. Les échanges avec les nouveaux élus ont permis de réaffirmer le maintien et donc la réhabilitation de ce site. Ainsi, la maîtrise d'ouvrage a repris en février 2021. Les travaux pour ce site sont envisagés courant 2025.

A l'heure actuelle, seules les déchèteries de St-Laurent-des-Autels à Orée-d'Anjou et de Saint-Pierre-Montlimart à Montrevault-sur-Èvre ont été réhabilitées.

Les travaux de construction de la nouvelle déchèterie de Jallais à Beaupréau-en-Mauges ont débuté fin juin 2023 pour une ouverture au 1^{er} avril 2024.

1.3.4.4 Contrôle d'accès en déchèteries

Rappel des objectifs du contrôle d'accès :

- Fluidifier la circulation sur les sites ;
- **Mettre fin aux manœuvres** dangereuses ;
- **Améliorer l'accueil et favoriser le tri** ;
- Réduire les déplacements ;
- **Réserver l'accès des déchèteries aux habitants du territoire.**

Depuis le 1^{er} août 2020, chaque foyer inscrit au service déchets de Mauges Communauté dispose d'une carte d'accès. Cette carte est utilisable sur toutes les déchèteries du territoire.

En 2021, le **contrôle d'accès** est déployé sur tous les sites de Mauges Communauté y compris les éco-points. Tous les usagers de Mauges Communauté disposaient de 18 passages par année civile en déchèteries.

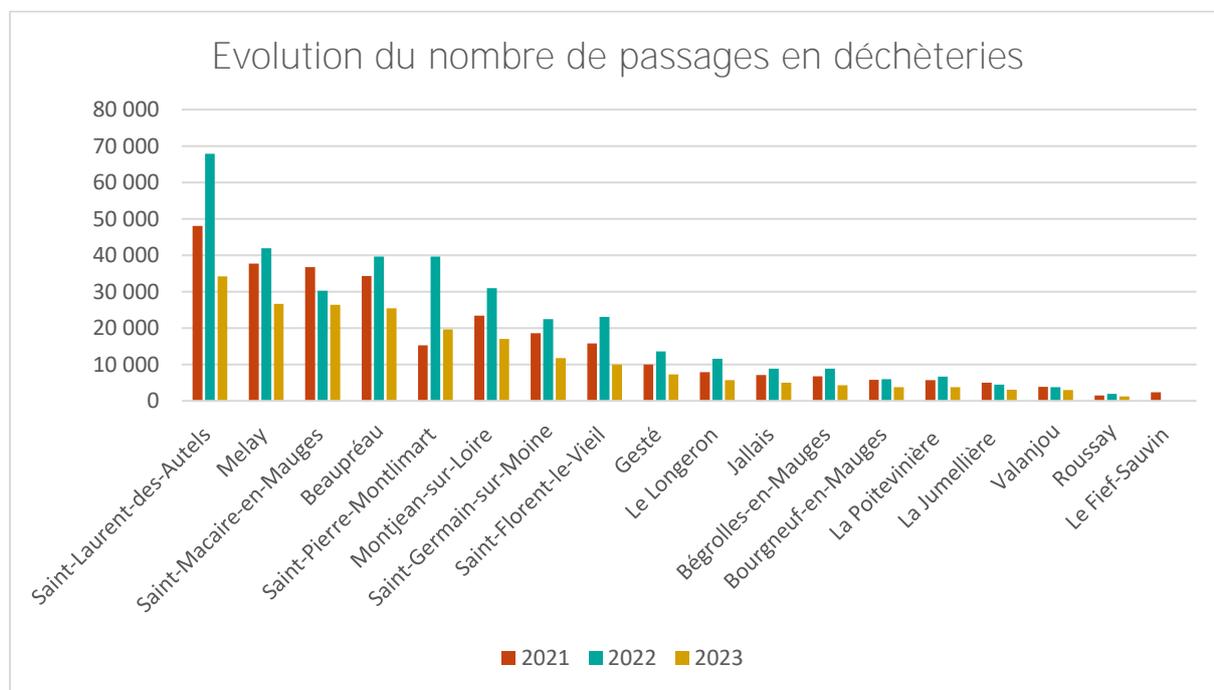
Afin de faire comprendre aux usagers que le service de la déchèterie représente une charge et de les inciter à réduire les quantités de déchets produites, une évolution du **principe d'accès aux déchèteries** a été délibéré le 20 octobre 2021 pour une application à partir du 1^{er} mai 2022.

Ainsi, les 9 premiers passages en déchèteries sont inclus dans le forfait d'accès au service. Les passages suivants sont facturés en fonction de deux tranches différentes (tarifs applicables au 1^{er} mai 2023) :

- Du 10^{ème} au 15^{ème} passage : 5,82 € HT soit 6.14 € TTC le passage (
- Au-delà du 16^{ème} passage : 8,74 € HT soit 9.22 € TTC le passage

Au-delà des 9 passages, plus besoin de faire une demande de passages supplémentaires, les dépôts sont libres et sont facturés selon la grille tarifaire. **Des solutions alternatives à l'apport en déchèteries** ont été proposées (utilisation des **colonnes d'apport volontaire** présentes dans les communes pour les flux verre et papier, valorisation des végétaux in situ par le broyage ou le compostage, valorisation du **don ou de la vente d'objets** de seconde main, ...)

Evolution du nombre de passages depuis la mise en place du contrôle d'accès :



1.3.4.5 Accueil des professionnels en déchèterie

Depuis le 1^{er} novembre 2019, les professionnels ont accès à 9 déchèteries de Mauges Communauté : Beaupréau, Le Longeron, Melay, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Saint-Germain-sur-Moine, Saint-Laurent-des-Autels, Saint-Macaire-en-Mauges et Saint-Pierre-Montlimart.

Les apports en déchèteries sont comptabilisés par m³ déposé. Le prix du m³ varie de 0 € à 22 € HT/m³ en fonction des matières déposées.

Le volume minimum facturé est de 1m³. Les professionnels sont eux aussi sensibiliser à réduire leurs passages en déchèteries. Près de 700 professionnels utilisent le service des déchèteries.

La mise en place du nouveau principe de facturation au 1^{er} mai 2022 ne permet plus de dissocier la part de facturation du service de déchèterie auprès des professionnels.

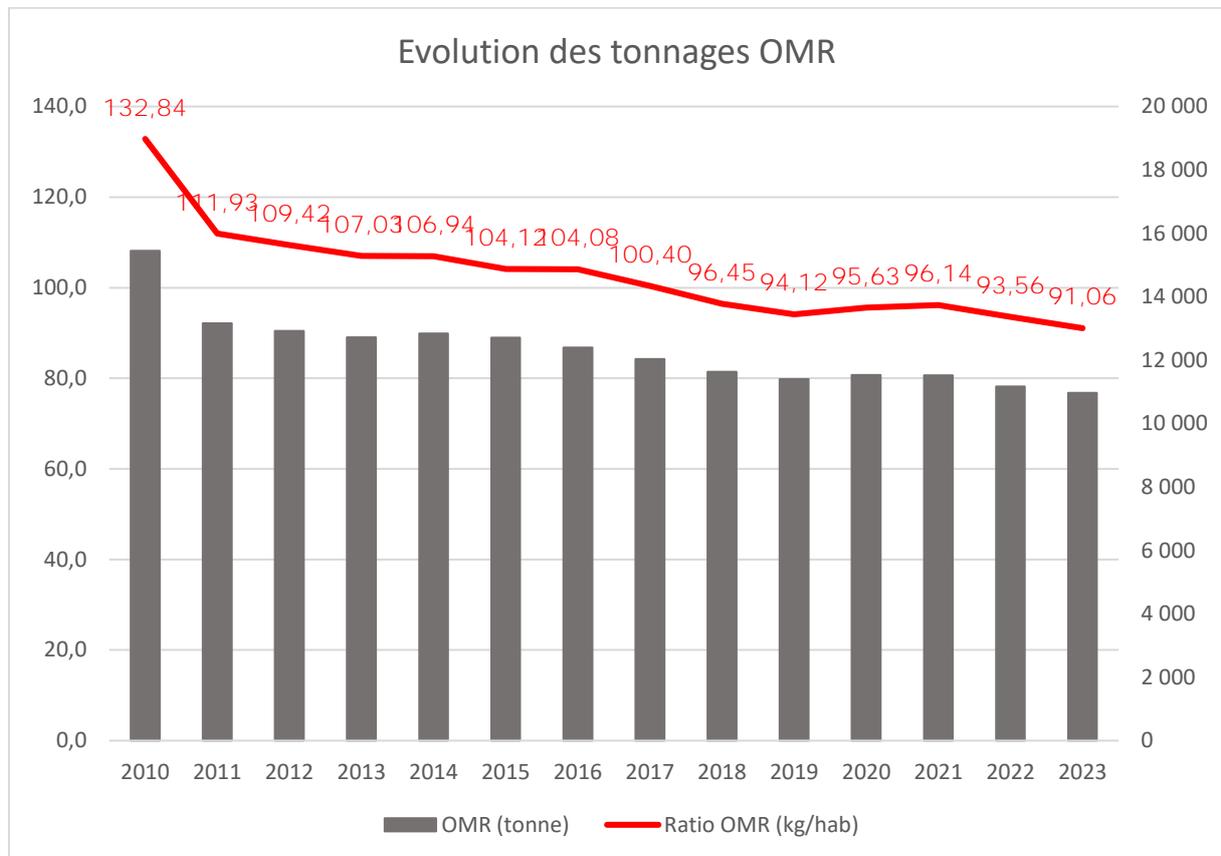
1.3.5 Evolution de l'organisation de la collecte

Il n'y a pas eu d'évolution sur l'organisation de la collecte en 2023.

1.4 La collecte des déchets : bilan

Le flux des déchets assimilés n'est pas distinct du flux des déchets ménagers car ils ne sont pas collectés séparément.

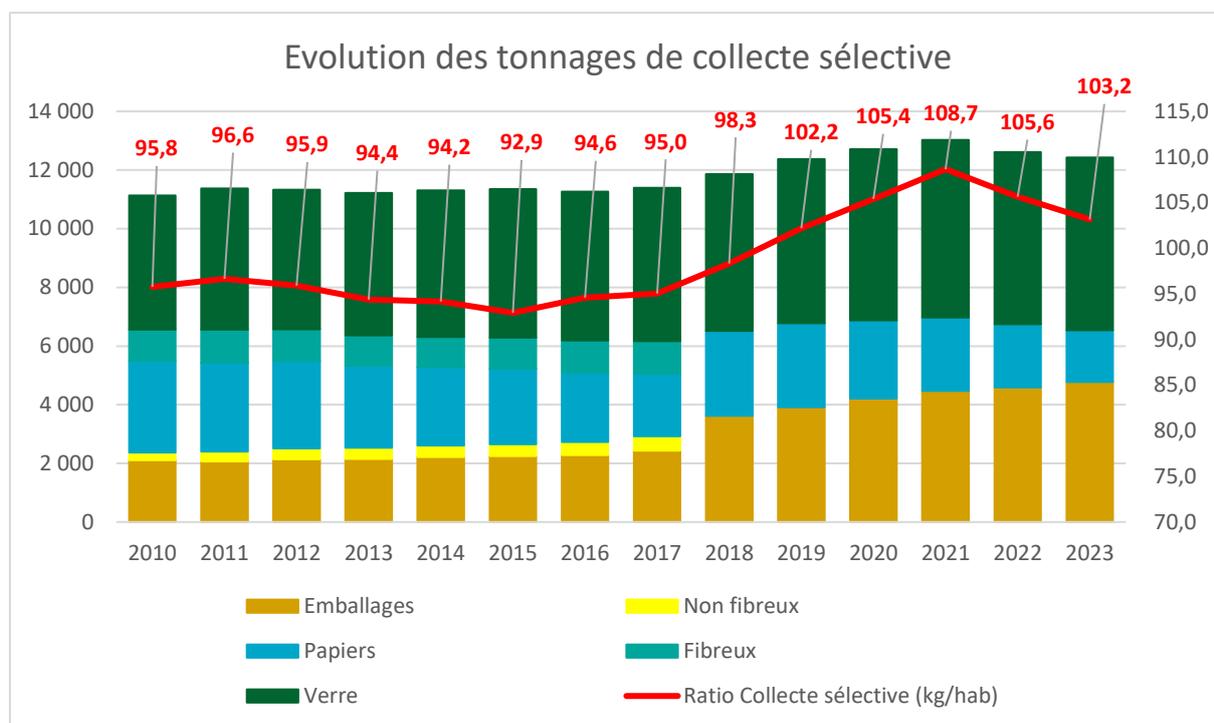
Evolution du flux des ordures ménagères :



On constate que, depuis 2011 et la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire de la redevance incitative, le flux ordures ménagères résiduelles a baissé de 19 %. Cette tendance à la baisse, grâce à l'implication des usagers dans la prévention et le tri des déchets, se confirme jusqu'en 2019. La baisse des tonnages continue en 2023.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2021 – SINOE, permettent de situer Mauges Communauté. Un Français produisait, en 2021, 246 kg.

Evolution du flux de collecte sélective :



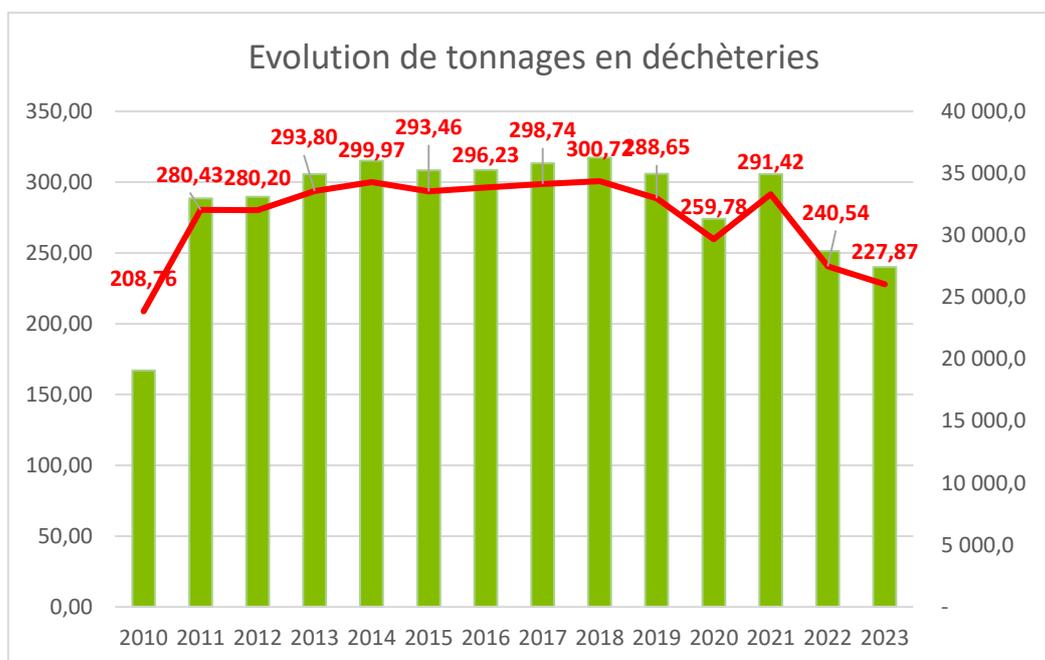
L'ouverture des consignes de tri à tous les emballages plastiques depuis 2017 a provoqué une évolution positive du ratio de collecte sélective **jusqu'en 2021**. La baisse constante depuis 2018 des tonnages de papier influence le ratio qui diminue depuis 2021

En 2023, les tonnages de verre sont constants vis-à-vis de l'année 2022 et ceux du papier continuent leur baisse (-18 % entre 2022 et 2023).

Le tableau, ci-après, compare les ratios de collecte (kg/hab./an) de Mauges Communauté aux données de l'enquête ADEME (Sinoe - 2021) :

Flux	Mauges Communauté	Nationale
Verre	49	34
Emballages ménagers et Papier	54	53
Total	103	87

Evolution des flux issus des déchèteries :

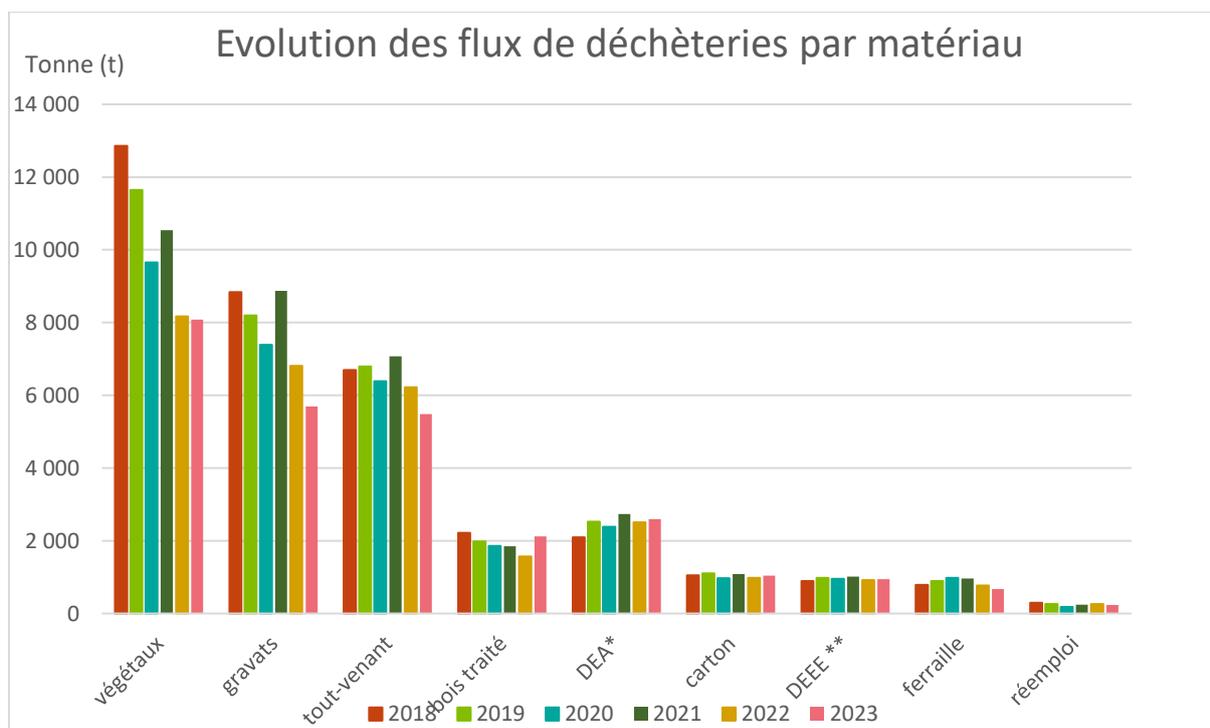


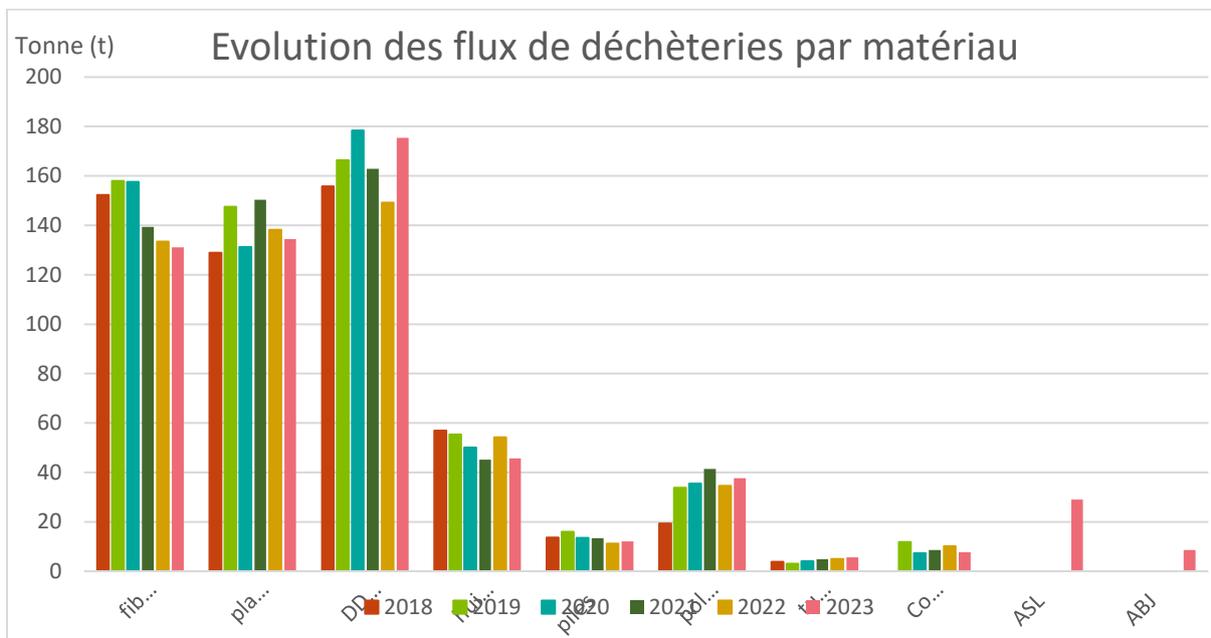
Depuis 2010, on constate une progression du tonnage et du ratio de déchets collectés en déchèteries. Cette évolution est à rapprocher de la baisse des ordures ménagères résiduelles. Les usagers ont transféré une partie de leurs déchets vers les flux de déchèterie.

Les données nationales issues de l'enquête ADEME 2021 - SINOE permettent de situer Mauges Communauté. Un Français a déposé en déchèterie, en 2021, 246 kg.

Les données de l'année 2020 sont à prendre en compte au regard du confinement du printemps 2020 pendant lequel le service de déchèterie a été fermé. On constate une hausse du ratio en 2021 qui rejoint celui de 2019. En 2022, la baisse est significative. Le ratio est inférieur à celui de 2020. Ce ratio continue sa baisse en 2023.

Les graphiques suivants présentent l'évolution des tonnages collectés en déchèteries par matériau :





On constate de manière générale que les flux sont en baisse **par rapport à l'année 2022** (- 4 %).

Les flux principaux évoluent comme suit :

- Flux végétaux : - 1,51 %
- Flux gravats : - 16,37 %
- Flux tout-venant : - 11,84 %

On peut attribuer ces baisses à l'effet des actions de prévention (sensibilisation en déchèterie et mise en place, au 1^{er} mai 2022 de 9 passages inclus dans le forfait de la redevance ; les passages supplémentaires sont facturés).

Le tableau qui récapitule les tonnages collectés en 2023 par matière et par déchèterie est présenté en annexe 3.

1.5 Traitement des déchets : organisation

1.5.1 Localisation des unités de traitement existantes

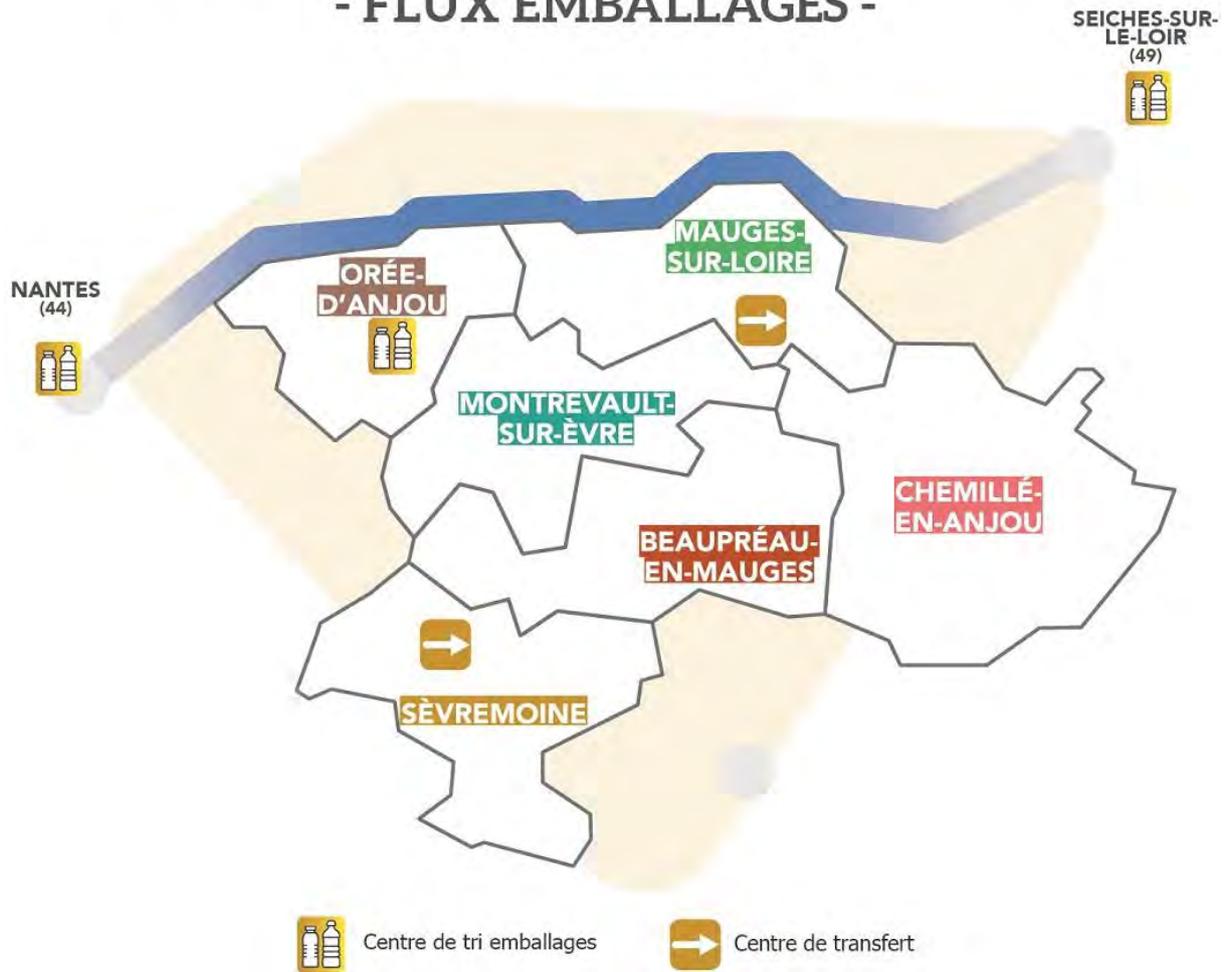
Les centres de transfert et les unités de traitement entrent dans la compétence du syndicat mixte Valor3e.



Le tableau suivant détaille, par site de traitement, la capacité d'accueil du site ainsi que le tonnage réellement reçu au cours de l'année 2023 :

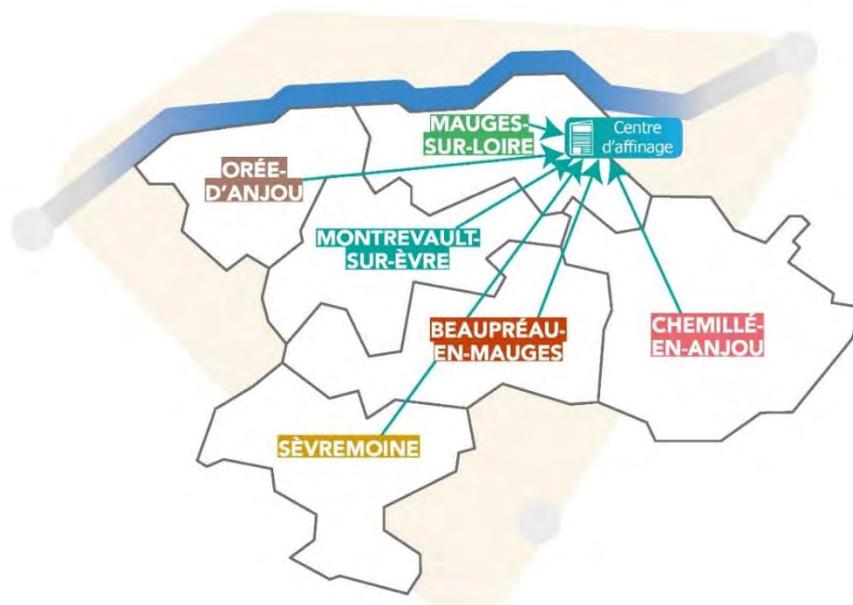
Liste des unités de traitement du flux OMR	Capacité des sites (tonnes)	Tonnages reçus en 2023 (tonnes)
UVE Alcéa (44)	140 000	129 633.84
UVE Noyant-Village (49)	120 000	118 519.43
ISDND La Séguinière (49)	50 000	51 313.58
TMB Mauges-sur-Loire (49)	20 000	20 025.59

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX EMBALLAGES -



Le centre de tri de Saint -Laurent-des-Autels est fermé définitivement depuis le 30 juin 2023. Depuis le 1^{er} juillet 2023, les tonnages anciennement traités sur ce centre de tri ont été transférés vers les centres de tri Arc-en-Ciel à Couëron (44) et Paprec Grand Ouest à Seiches sur le Loir (49).

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX PAPIERS -

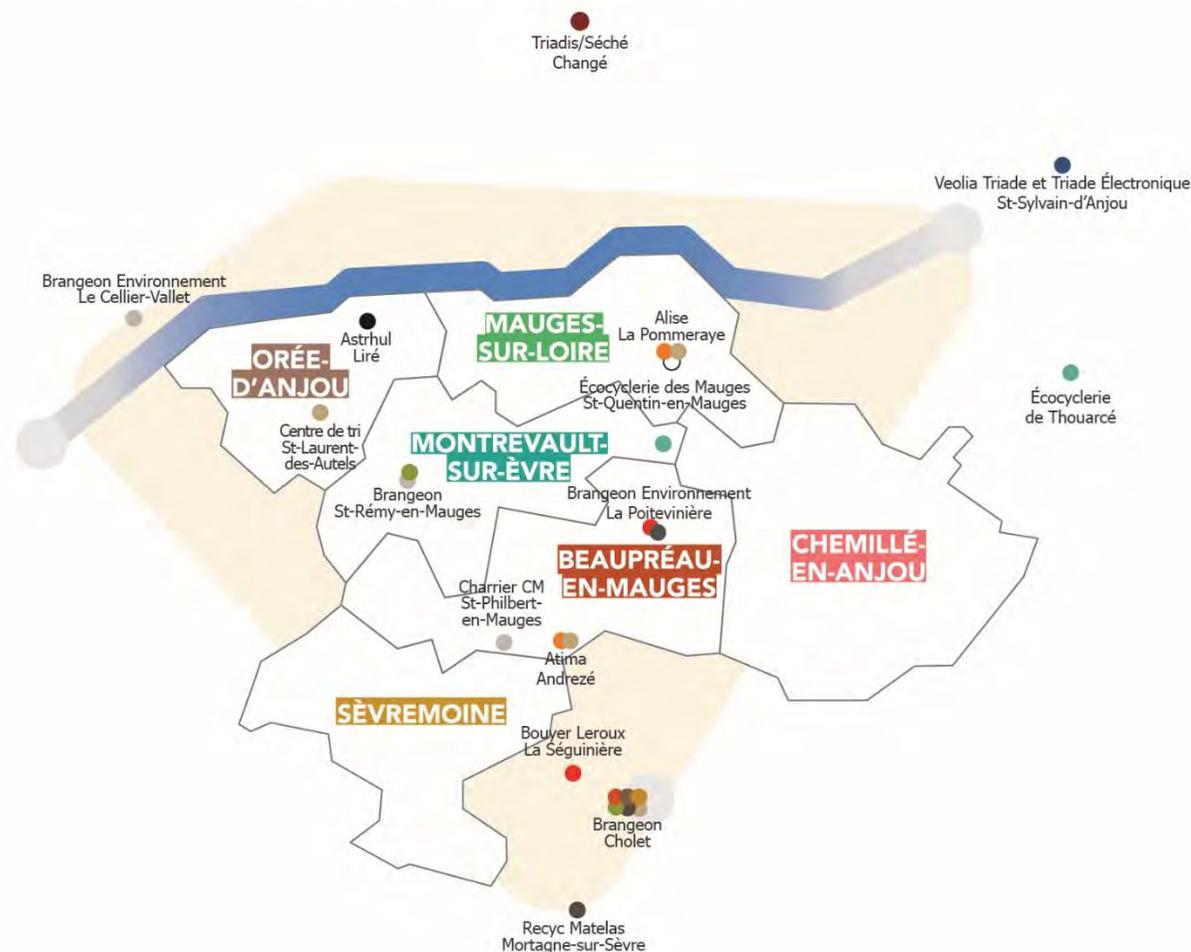


LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX VERRE -



Les sites de transfert appartenant à BRANGEON Environnement sont situés à La Poitevinière – Beaupréau-en-Mauges et sur le site du Cormier à Cholet.

LOCALISATION DES UNITÉS DE TRAITEMENT - FLUX DÉCHÈTERIES -



- | | | | |
|---------------|-------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| ● Végétaux | ● Tout-venant | ● Huiles de vidange | ● Déchets d'Éléments d'Ameublement |
| ● Ferraille | ● Gravats | ○ Polystyrène | ● Déchets d'Équipements Électroniques |
| ● Bois traité | ● Réemploi | ● Fibrociment | |
| ● Carton | ● Plastiques durs | ● Déchets Diffus Spécifiques | |

1.5.2 Nature des traitements

Le tableau ci-dessous présente les différents modes de traitement des déchets gérés par le service gestion des déchets de Mauges Communauté :

Mode de traitement	Unité de traitement	OMR	Emballages	Papier
Compostage	Unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges – Mauges-sur-Loire (49)	✓		
Incinération avec récupération d'énergie	UVE Alcéa – Nantes (44)	✓		
	UVE de Lasse Noyant-Villages (49)	✓		
Enfouissement	ISDND La Séguinière (49) OMR brut et refus du process de l'unité de tri-compostage	✓		
Tri	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou (49)		✓	
	Centre de tri Paprec Grand Ouest – Seiches sur le Loire (49)		✓	
	Centre de tri Arc-en-Ciel 2034 Nantes (44)		✓	
Affinage	Centre d'affinage - La Pommeraye (49)			✓

Les tableaux ci-dessous présentent les différents modes de traitement des déchets issus des déchèteries de Mauges Communauté :

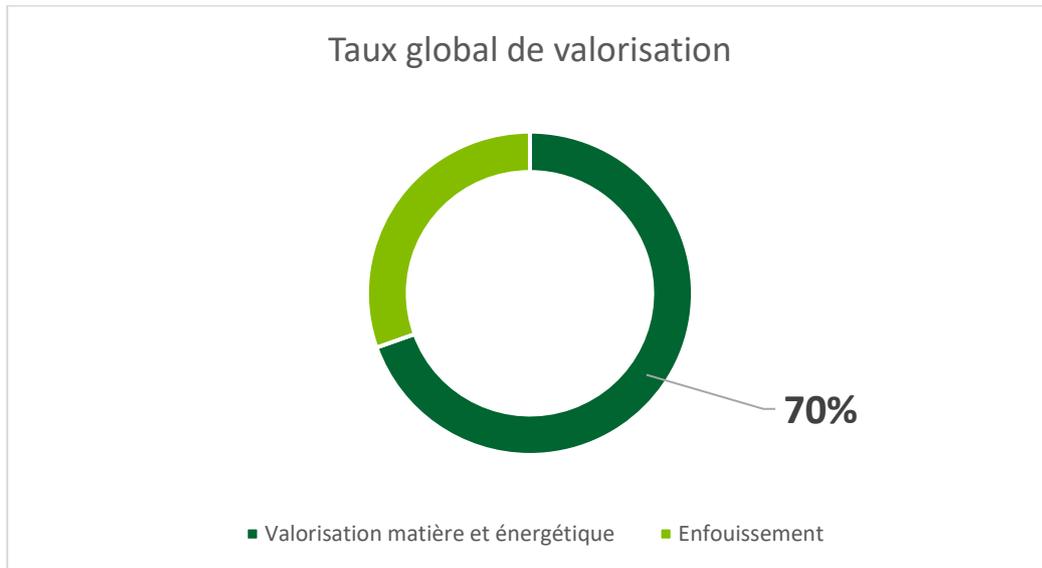
Mode de traitement	Unité	Végétaux	Tout-venant	Gravats	Ferraille	Bois traité	Carton	DEA	DDS	DEEE
Valorisation matière	BRANGEON ENVIRONNEMENT - compostage Cholet, Montilliers (49), Montrevault-sur-Èvre (49) et Tiercé (49)	✓								
	BRANGEON RECYCLAGE Cholet, Montilliers (49) et Ancenis (44)				✓	✓	✓	✓		
	Centre de tri Saint-Laurent-des-Autels – Orée-d'Anjou (49)						✓			
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)						✓			
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)						✓			
	TRIADIS/SECHE Valorisation énergétique (vapeur fournie et production d'électricité), valorisation des métaux après extraction dans les mâchefers (53)									✓
	RECYC MATELAS recyclage Mortagne sur Sèvre (85)								✓	
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevinière, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓	✓						
	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe III Montrevault-sur-Èvre (49) et Cerqueux sous Passavant (49)			✓						
	Autres rembourrés : incinération ; Refus : enfouissement - contrat ECO-MOBILIER							✓		
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	VEOLIA TRIADE et TRIADE Electronique à St Sylvain d'Anjou (49) - Contrat Ecosystem									✓

Mode de traitement	Unité	Réemploi	Plastiques durs	Polystyrène	Piles	Néons	Huile de vidange	Fibrociment
Valorisation matière	ECOCYCLERIE DES MAUGES tri et revente Saint-Quentin-en-Mauges Montrevault-sur-Èvre (49) et Thouarcé (49)	✓						
	ATIMA recyclage Andrezé, Beaupréau-en-Mauges (49)		✓					
	ALISE recyclage La Pommeraye, Mauges-Sur-Loire (49)		✓	✓				
	CHIMIREC recyclage Liré, Orée d'Anjou (49)						✓	
Enfouissement	BRANGEON ENVIRONNEMENT - CSDU classe II La Poitevineière, Beaupréau-en-Mauges (49)							✓
Valorisation matière et enfouissement	Recyclage des métaux, les plastiques et autres résidus sont enfouis - Contrat Volta				✓			
Valorisation matière, énergétique et enfouissement	Verre, ferraille, mercure recyclés, plastique incinéré, poudres fluorescentes enfouies – Contrat Ecosystem					✓		

1.6 Le traitement des déchets : bilan

1.6.1 Capacité et tonnages traités

1.6.1.1 Taux global de valorisation



Le taux global de valorisation 2023 augmente de 4 % par rapport à 2022.

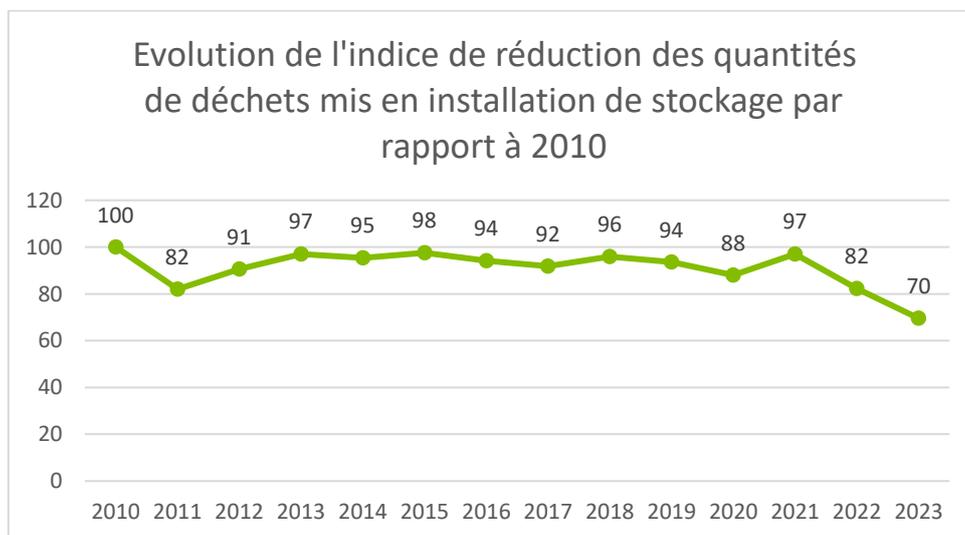
Les déchets qui sont encore enfouis sont les refus du traitement des ordures ménagères sur l'unité de Bourgneuf-en-Mauges, commune déléguée de Mauges-sur-Loire, le tout-venant et les gravats issus des déchèteries.

Une petite partie des déchets de mobiliers, fibrociment, piles et autres déchets dangereux subissent ce mode de traitement.

La réglementation européenne et française incite à diminuer la part des déchets enfouis. Des recherches pour faire diminuer cette part sont en cours.

La différence entre 2022 et 2023 s'explique en partie par la valorisation, depuis le 3^{ème} trimestre 2023, des refus primaires de l'unité de traitement des ordures ménagères de Bourgneuf-en-Mauges en combustibles solides de récupération soit de la valorisation énergétique. La baisse des tonnages de tout-venant et gravats, qui sont enfouis, y contribue aussi.

1.6.1.2 Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage



On constate une forte baisse de l'indice entre 2011 et 2012. Cela correspond à la mise en service de l'unité de tri-compostage sur la commune déléguée de Bourgneuf-en-Mauges, Mauges-sur-Loire. Valor3e, avec ce nouveau site et ses marchés de traitement vers des unités de valorisation énergétique (mise en place en 2011), a permis une diminution de la part d'enfouissement des déchets. L'indice 2023 est en baisse par rapport à celui de 2022. Cette baisse s'explique par la baisse des tonnages destinés à l'enfouissement (tout-venant et gravats) ainsi que la mise en place de la valorisation énergétique des refus primaires de l'unité de traitement des ordures ménagères résiduelles de Bourgneuf-en-Mauges.

L'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, prévue d'ici 2025 par la loi de finances 2018, incite Mauges Communauté à rechercher des alternatives à l'enfouissement.

1.6.2 Refus de tri

Taux de refus selon type de flux		
Type de flux	Taux de refus moyen 2023	Taux de refus moyen 2022
Emballages	26,69 % <i>Moyenne des 3 centres de tri</i>	28,71%
Papier	18,76 % <i>dont 13,30% de déchets fibreux hors papier</i>	22,85% <i>Dont 18,12% de déchets fibreux hors papier</i>

Flux Emballages :

Le taux de refus est en baisse grâce au détournement des tonnages de Saint Laurent des Autels vers **les centres de tri d'Arc-En-Ciel** et Paprec Grand Ouest. En effet, le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels à Orée-d'Anjou n'avait pas la capacité de trier le flux développement, traités comme des refus de tri. Le flux développement est un nouveau standard de tri des emballages pratiqué dans les centres de tri. Il permet un plus important captage des emballages issus de **l'extension des consignes de tri**. La simplification du geste de tri ouvre la collecte sélective à tous les emballages : les pots, barquettes, tubes, films et autres emballages souples en plastique sont les nouveaux entrants dans le bac jaune ou le sac jaune qui auparavant, pour les plastiques, était réservé aux bouteilles et flacons.

Cette évolution nécessite des adaptations techniques en centre de tri et ceux d'Arc-En-Ciel 2034 et de Paprec Grand Ouest (autres centres de tri où sont triés les emballages collectés sur le territoire de Mauges Communauté) ont la capacité de trier le flux développement. La part des emballages envoyée dans ces deux centres **de tri est donc triée plus finement et le taux de refus s'élève en moyenne à 20 % et à 27 %**. **Globalement, ce chiffre permet d'abaisser le taux de refus moyen total.**

Voici les taux de refus moyen en fonction de chaque centre de tri en 2023 :

Centre de Tri	Moyenne de taux de refus en %
Arc en ciel	20,16%
Paprec Grand Ouest	27,43%
Saint-Laurent-Des-Autels	32,00%
Total général	26,69%

Flux Papier :

Le taux de refus dans les papiers est en nette amélioration en 2023. En parallèle, le tonnage est en baisse régulière depuis plusieurs années. Nous pouvons constater que les habitants des Mauges ont **moins de papier mais qu'il est mieux trié.**

1.7 Impact environnemental et impact sanitaire

1.7.1 Indicateur kilométrique

Le principal impact des services mis en œuvre par le service gestion des déchets est le transport et la production de gaz à effet de serre (GES). Cet indice GES n'est pas communiqué par nos différents prestataires.

Cependant, un état des kilomètres parcourus pour assurer les prestations est présenté ci-dessous :

	Porte à porte	Apport volontaire
OMR	348 458 km*	4 934 km
Emballages		/
Papier	/	23 950 km
Verre	/	37 819 km
Flux déchèteries	/	249 965 km

*Les kilométrages des véhicules bi-compartmentés (flux OMR et emballages) ne peuvent pas être répartis entre les deux flux.

1.7.2 Bilan gaz à effet de serre 2023 – compétence déchets

Le tableau ci-dessous fait la répartition des différents postes étudiés en 3 catégories :

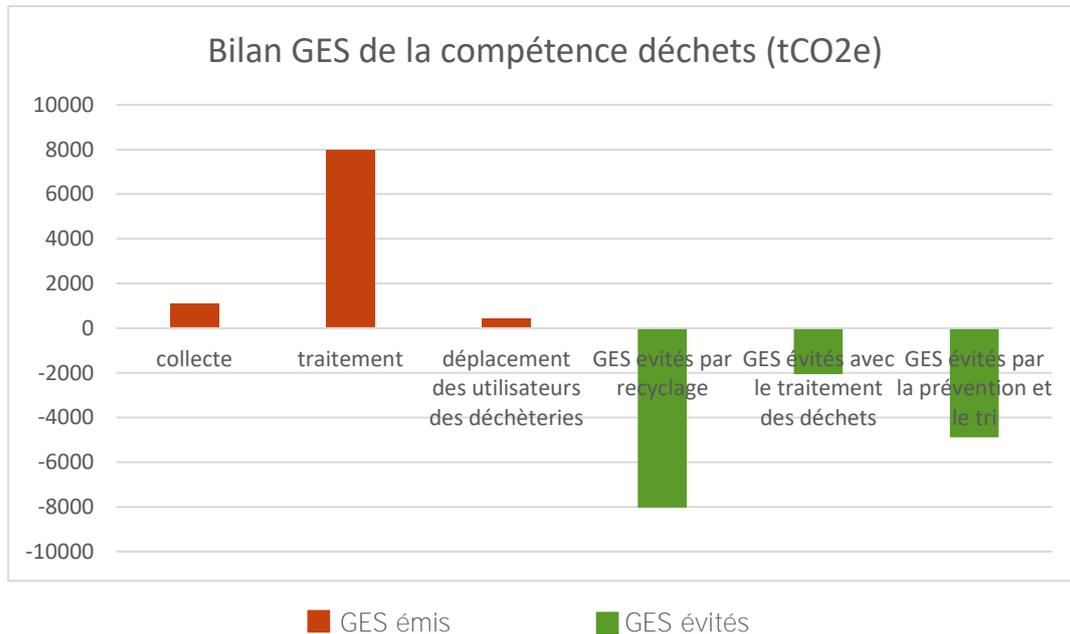
- La collecte
- Le traitement
- Les déplacements des utilisateurs

Poste	Total (tCO2e)
Collecte	
Collecte des déchets en PAP (OM et CS)	651
Collecte déchets en AV	101
Collecte déchèteries	309
Déchèteries et bâtiments déchets	2
Surfaces des déchèteries	4
Véhicules déchets	38
Traitement	
Ordures ménagères - enfouissement	1 381
Ordures ménagères - valorisation énergétique	1 842
Ordures ménagères - compostage	61
Emballages- valorisation énergétique	3 881
Déchèteries - Tout venant et D3E - incinération et stockage	108
Déchèteries - déchets verts - compostage	555
Déchèteries - piles - enfouissement	0
Déchèteries - gravats et fibrociment - enfouissement	27
Déchèteries - Mobilier - enfouissement et incinération	4
Déchèteries - DMS - valorisation énergétique	115
Déplacements des utilisateurs	
Déplacements des utilisateurs des déchèteries	419
TOTAL	9 498
GES évités par recyclage	-8 032
GES évités avec le traitement des déchets	-2 060
GES évités par la prévention et le RI	-4 891
TOTAL GES évités	-14 983

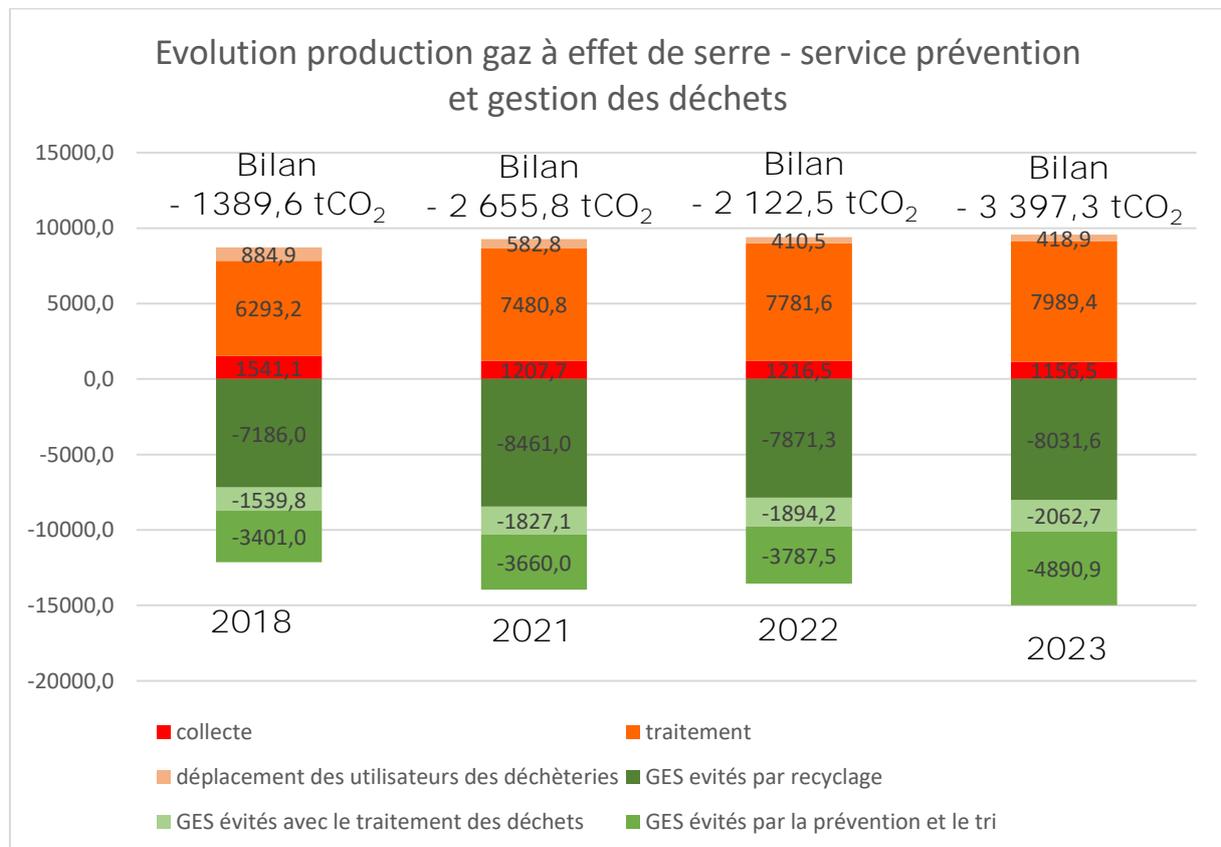
Comme on peut le constater sur le tableau ci-dessus, le traitement des déchets a une part prépondérante dans les émissions de GES. Cela souligne à nouveau le lien entre les quantités de déchets jetées et les émissions de gaz à effet de serre produites. **L'augmentation des refus de tri des emballages ménagers impacte fortement le bilan.**

Il s'agit donc de continuer les actions de prévention, de valorisation et de recyclage pour d'une part réduire les émissions mais aussi augmenter les GES évités grâce à ces actions. Ainsi, les émissions engendrées par la compétence « déchets » de 9 498 tCO₂e sont moindres que les émissions évitées : 14 983 tCO₂e.

Le graphique suivant illustre cette balance « positive » de la compétence « déchets ».



Le graphique ci-après présente l'évolution des GES depuis 2018.



On distingue bien l'impact des extensions des consignes de tri des emballages en 2018 qui ont fait augmenter le tonnage d'emballages collectés et ainsi celui du traitement de ces déchets et les GES évités grâce au recyclage.

1.8.3 Animations et sensibilisation

La communication et la sensibilisation autour de la prévention et du tri des déchets se sont poursuivies cette année.

211 animations et visites ont été réalisées auprès des écoles du territoire, soit 4 698 élèves sensibilisés :

- 107 animations **réalisées par l'équipe Prévention du Service Prévention et Gestion des Déchets** ;
- 54 visites de sites en lien avec les déchets (le Centre de tri des emballages à Saint-Laurent-des-Autels, **l'Usine Tri-mécano-Biologique** de Bourgneuf-en-Mauges, **l'Ecocyclerie des Mauges** à Saint-Quentin-en-Mauges) ;
- 45 animations réalisées par le CPIE Loire Anjou qui ont repris les animations créées par **l'association Boboplanète** ;
- 5 classes, soit 120 élèves, ont bénéficié du programme proposé en partenariat avec le CPIE Loire et Anjou sur la réduction des déchets en jardinant au naturel.

Le service a prêté du matériel (gants, pesons, sacs) pour des actions de Nettoyage Nature dans les écoles, auprès des habitants (12 actions – 567 paires de gants prêtés).

La sensibilisation auprès du grand public **s'est développée** (1 633 personnes sensibilisées) :

- **15 actions auprès d'enfants (accueil de loisirs, maison d'enfants, club de foot...)** sur le tri des déchets (210 enfants et leurs accompagnateurs). ;
- **8 actions auprès d'adultes (foyers de personnes en situation de handicap, résidents âgés, centre social, ESAT, agents de Mauges Communauté** (196 personnes) ;
- **7 animations sur le tri des déchets avec un focus sur la téléphonie et l'habillement au collège Jean Bosco** de Saint Macaire (196 élèves et leurs professeurs) ;
- 3 stands sur le compostage lors de la Fête du vélo (96 personnes), lors de la Petite Angevine (298 personnes) et à la foire expo de Chemillé (429 personnes).
- **1 stand sur la réduction des déchets à l'évènement Changer d'ère à la Pommeraye, organisé par Mauges Communauté** (208 personnes).

2 Les indicateurs économique et financiers

2.1 Modalités d'exploitation du service de gestion des déchets

2.1.1 Les modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion de déchets

Organisation du service public **d'élimination des déchets** :

	OMR		Emballages
Fréquence	C0,5	C1	C0,5
Collecte et contenants	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire	AV Collecte gérée par un prestataire	PàP Conteneurisation en régie Collecte gérée par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Transfert	Sites de transfert du syndicat mixte Valor3e		
Traitement	Divers traitements gérés par le syndicat mixte Valor3e		Tri géré par le syndicat mixte Valor3e

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

	Papier	Verre	Déchèteries
Fréquence	De C1 à C0,5	De C1 à C0,5	-
Collecte et contenants	AV Collecte gérée par deux prestataires	AV Collecte gérée par deux prestataires	17 déchèteries et 2 éco-point gérés par un prestataire
Transport	Inclus dans le marché de collecte		
Traitement	Affinage géré par un prestataire	-	Divers traitements gérés par des prestataires

C0,5 : collecte tous les quinze jours / C1 : collecte toutes les semaines / C2 : collecte deux fois par semaine

PàP : porte à porte / AV : Apport volontaire

*transfert de la régie des sites de Sèvremoine vers un prestataire privé au 1^{er} novembre 2018

2.1.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Le tableau ci-dessous représente le montant annuel des principales prestations rémunérées à des prestataires sous contrat :

Collecte des flux OMR, emballages, papier et verre

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en € HT	Montant 2022	Evolution année 2023 / 2022
Brangeon Environnement	Lot 1 : Collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles et des Emballages Ménagers Hors Verre	Marché public 4 ans et 8 mois + 2 ans	3/01/2026 ou 31/12/2027	2 722 003	2 571 034	6%
Brangeon Environnement	Lot 2 : Collecte en colonnes des ordures ménagères résiduelles du verre et des papiers	Marché public 5 ans + 2 ans	3/01/2026 ou 31/12/2027	352 846	339 737	4%

L'évolution constatée en 2023 correspond essentiellement aux révisions économiques des marchés.

Affinage du papier

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en € HT	Montant 2022	Evolution année 2023 / 2022
ALISE	Affinage des papiers	Marché public 5 ans + 2 x 1 an	30/06/2022 ou 30/06/2025	64 396	70 623	-9%

L'évolution constatée en 2023 correspond à la baisse des tonnages de papier collectés.

Fourniture de contenants

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en € HT	Montant 2022	Evolution année 2023 / 2022
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » Lot 1 – Bacs individuels	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	117 412	101 749	15%
SSI SCHAEFER	Fourniture de bacs roulants type « pointe diamant » - Lot 2 – bacs collectifs supérieurs à 2m ³	Marché public à bon de commande 3 ans + 1 an	3/03/2023 ou 3/03/2024	0	0	
BARBIER Plastic solutions	Fourniture de sacs pour la collecte des emballages	Marché public à bon de commande 4 ans	05/06/2025	58 173	60 045	-3%

Gestion des déchèteries

Nom prestataire	Nature de la prestation	Type de contrat et durée	Date d'échéance	Montant annuel des prestations en € HT	Montant 2022	Evolution année 2023 / 2022
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 1 flux végétaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	250 329	247 930	1%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 2 flux Gravats	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	136 876	158 100	-13%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 3 flux Tout-venant	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	857 242	887 649	-3%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 4 flux bois, carton, verre, ferraille, plastiques durs, films plastique, polystyrène et pneus	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	618 681	555 059	11%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 5 flux déchets ménagers spéciaux	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	82 527	84 713	-3%
Brangeon Environnement	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 6 flux amiante	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	34 214	35 200	-3%
AGIREC (<i>Ecocyclerie des Mauges</i>)	Marché pour la mise à disposition de contenants, la collecte et le traitement des flux de déchets issus des déchèteries - Lot 7 flux réemploi	Marché public 3 ans + 3 mois + 2 x 1an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	235 555	218 307	8%
Brangeon Environnement	Gestion de l'accueil des usagers sur les déchèteries et entretien des sites	Marché public 3 ans + 9 mois + 2 x 1 an	31/03/2022 ou 31/03/2023 ou 31/03/2024	722 979	705 356	2%

L'évolution des montants versés aux prestataires est due principalement à l'évolution des tonnages.

2.2 Budget, coût du service et financement

2.2.1 Le montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Le budget annexe du service gestion des déchets (451) est assujéti à la TVA. Les montants présentés sont donc hors taxe (données extraites du compte administratif 2023).

Section de fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Charges à caractère général - Contrats de prestation de service - remboursement de frais (vers le budget principal – locaux, assurance, ...) - Autres charges (fournitures, ...)	5 729 497,80 5 445 396,08 123 781,60 160 320,12	Ventes produits fabriqués, prestations - Redevance incitative - Vente matériaux - Remboursement de frais Autres produits	12 293 738,28 10 455 334,79 1 789 406,11 32 341,90 16 655,48
Charges de personnel	657 646	Dotation, subvention et participation (Soutiens Eco-organismes)	980 776,17
Autres charges de gestion courante - Traitement flux OMR et EMHV - Autres charges (créances éteintes)	3 337 594,86 3 295 357,89 42 236,97	Autres revenus (loyers bâtiment réemploi)	42 412,01
Charges exceptionnelles - Soutien appel à projets transition écologique - Subvention couches lavables et broyeurs - Subvention collecte papier - Titres annulés sur exercices antérieurs	77 113,52 30 407,60 12 614,66 4 353,80 29 737,46		
Dotations aux provisions et dépréciation	0		
Charges financières	107 660,98	Produits exceptionnels	38 437,88
Opération d'ordre entre sections	533 364,96	Opération d'ordre entre sections	25 916,84
Total	10 442 877,47	Total	13 381 281,18

Résultat de l'exercice : 1 478 366,91€

Résultat antérieur : 337 043,29

Résultat cumulé : 1 769 988,20€

Section d'investissement :

Dépenses		Recettes	
Détail	Montant € HT	Détail	Montant € HT
Matériel	298121,31	Immobilisation en	46 275,61
- bacs	126 353,51	cours	
- achat terrains pour déchèteries	105 920,96		
- composteurs	4 510,18		
- colonnes de tri (verre et papier)	55 362,58		
- autres matériels déchèteries	5 974,08		
Travaux	906 669,66	Emprunt	0
- réhabilitation sites Jallais + MOE			
St Germain sur Moine + voirie			
Ecocyclerie des Mauges			
Emprunts	420 716,61	Subventions	5 891,84
		d'investissement	
Opérations d'ordre entre section	25 916,84	Opérations d'ordre	533 364,96
		entre section	
Total	1 651 424,42	Total	585 532,41

Résultat de l'exercice : - 1 065 892,01€

Résultat antérieur : 4 593 396,26€

Résultat cumulé : 2 755 394,66€

2.2.2 Le coût aidé du service public

Les données présentées dans la suite du rapport sont issues de la méthode de comptabilité analytique Compta-coût développée par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Il s'agit d'une méthode standard de connaissance des coûts garantissant que les coûts exprimés sont comparables d'une année sur l'autre et entre collectivités.

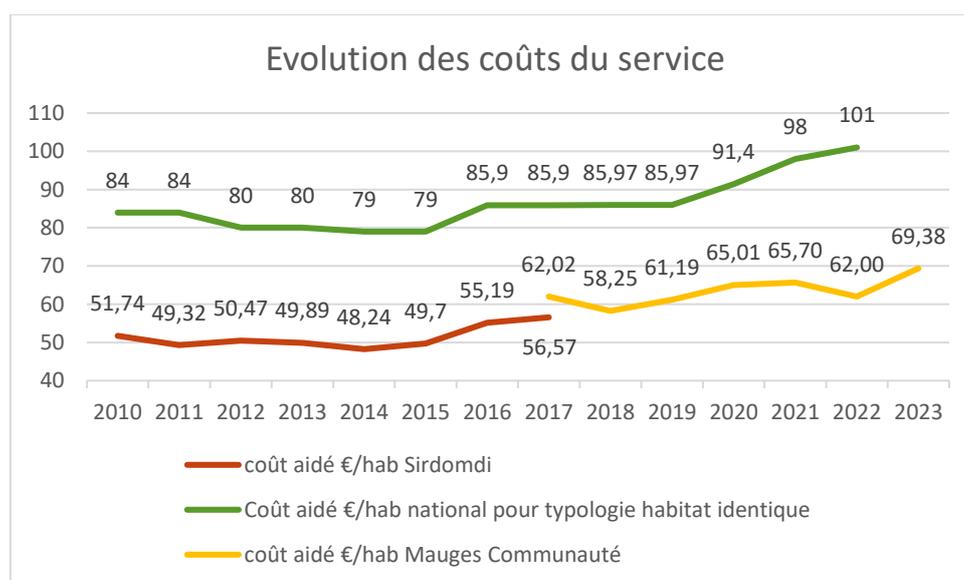
Les chiffres issus de la matrice compta-coût sont légèrement différents des résultats budgétaires. En effet, la méthode consiste notamment à rattacher à l'année considérée les dépenses et les produits correspondant à l'activité de l'année (qui pourraient être payés ou perçus avec un décalage ou même, non intégrés au budget).

Les données sont issues de l'analyse compta-coût 2023 du budget annexe du service gestion des déchets de Mauges Communauté.

	€ HT	€ HT/habitant
Charges du service	11 736 345	95,1
Recettes (vente de matériaux et soutien éco-organismes)	3 171 871	25,7
Coût aidé du service public	8 564 474	69,4

L'agglomération Mauges Communauté fait partie de la typologie d'habitat « mixte à dominante rurale ». Les données issues du référentiel des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets - indique que, pour une typologie d'habitat identique, en 2021, le coût aidé est de 105,8€ HT/habitant. Soit un coût aidé 38 % moins important sur le territoire de Mauges Communauté.

Présentation de l'évolution des coûts aidés issues du territoire :



La donnée nationale 2022 est provisoire.

La hausse du coût aidé entre 2022 et 2023 s'explique essentiellement par une hausse des recettes perçues en vente des matériaux et des hausses de charges, notamment la collecte et le traitement des ordures ménagères et des emballages. Les charges du service restent stables.

2.2.3 Le financement du service public

Depuis 2011, le service est financé par une redevance incitative. Au 1^{er} mai 2022, la redevance est composée **d'un forfait d'accès au service, assurant les charges incompressibles de structure, et deux parts incitatives réparties en plusieurs tranches permettant de garder le cap d'une politique vertueuse.**

Principe de la redevance incitative :

La redevance incitative sera constituée des éléments suivants :

- **Un forfait d'accès au service couvrant l'ensemble des charges fixes du service : gestion administrative, communication, partie fixe des prestations de collecte, amortissements, prestation de gestion des déchèteries, gestion des contenants, collecte sélective, tri des recyclables, coût des déchèteries (collecte et traitement) pour la partie incluse dans le forfait...** ;
- Deux parties incitatives divisées en tranche progressive de tarifs :
 - o Une part incitative liée au nombre de levées **du bac ou du nombre d'ouvertures de tambours pour les colonnes d'apport volontaire** ;
 - o Une part incitative liée au nombre de passages réalisés en déchèteries.

Ces parties incitatives comprennent le traitement des ordures ménagères, la partie variable de la collecte et le coût des déchèteries (collecte et traitement) pour les passages supplémentaires.

Ces parties incitatives ont vocation à renforcer l'incitation à réduire ses quantités de déchets en responsabilisant l'usager du service.

Tarifs du service pour à partir du 1^{er} mai 2023 :

Forfait d'accès au service :

	Badge apport volontaire	140 litres	240 litres	360 litres	660 litres	770 litres	Contenant >2m ³
Montant mensuel € HT	11,02	11,02	14,92	18,48	27,48	29,98	71,72

Parties incitatives :

Les parties incitatives sont calculées du 1^{er} mai de l'année N au 30 avril de l'année N+1.

A la levée du bac ordures ménagères

	140 litres	240 litres	360 litres	660 litres	770 litres	Contenant >2m ³
0 à 6	3,80	6,99	10,08	17,80	20,13	56,43
7 à 12	4,48	8,22	11,85	20,94	23,68	66,39
13 et plus	5,42	9,04	13,04	23,03	26,05	73,03

A l'ouverture de tambour

0 à 18	1,26
19 à 36	1,63
37 et plus	1,80

Au passage en déchèteries

0 à 9	Inclus dans le forfait d'accès au service
10 à 15	5,59
16 et plus	8,38

Un usager professionnel qui souhaite bénéficier uniquement de bacs pour les emballages devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant unique de 11,02 € HT/mois.

1. Montant spécifique pour les professionnels :

1.1. Service de collecte spécifique :

- Forfait collecte hebdomadaire : 17,94 € HT/mois
- Forfait collecte bi-hebdomadaire : 49,54 € HT/mois

1.2. Dépôts sur les déchèteries du territoire :

La liste des déchèteries accueillant les professionnels est la suivante :

- Beaupréau, ZA Dyna Ouest, 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES ;
- Le Longeron, Route de St Aubin, 49710 SÈVREMOINE ;
- Melay, La Haute Brosse, 49120 CHEMILLÉ-EN-ANJOU ;
- Montjean-sur-Loire, Le Petit Lapin, 49570 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Florent-le-Vieil, ZA Ribotte, 49410 MAUGES-SUR-LOIRE ;
- Saint-Germain-sur-Moine, Le Haut Fief, 49230 SÈVREMOINE ;
- Saint-Laurent-des-Autels, ZA Le Pâtis, 49270 ORÉE-**D'ANJOU** ;
- Saint-Macaire-en-Mauges, Le Bois Girard, 49450 SÈVREMOINE ;
- Saint-Pierre-Montlimart, ZI La Paganne, 49110 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

Les tarifs sont les suivants :

Flux	Prix unitaire
Tout-venant	18,96 € HT/m ³
Cartons	8,97 € HT/m ³
Gravats	22,04 € HT/m ³
Déchets verts	7,84 € HT/m ³
Bois	15,12 € HT/m ³

Les déchets dangereux des professionnels sont interdits en déchèteries.

Le volume facturé est au minimum de 1m³. Au-delà, les volumes sont facturés par tranche de 0,5 m³.

Un usager professionnel qui souhaite accéder uniquement au service des déchèteries devra s'acquitter d'un forfait d'accès au service d'un montant de 11,02 € HT/mois.

2. Prix des récipients pour le remplacement après détérioration ou non restitution et autres tarifs

Matériel	Montant unitaire € HT
Clé intelligente	15,00
Bac 140 litres	32,61
Bac 240 litres	35,82
Bac 360 litres	59,34
Bac 660 litres	247,51
Bac 770 litres	254,99
Carte accès service	8,00
Pose d'une serrure sur un bac	50,00
Forfait nouvelle livraison en cas de non-nettoyage lors d'un échange	30,00

Bilan des contributions 2022 (issue du compte administratif 2023) :

	€ HT
Redevance incitative	10 455 334,79

Le montant moyen de la facture annuelle de redevance par producteur est présenté ci-dessous :

Redevables particuliers	Redevables professionnels
183,35 € TTC	705,80€ TTC

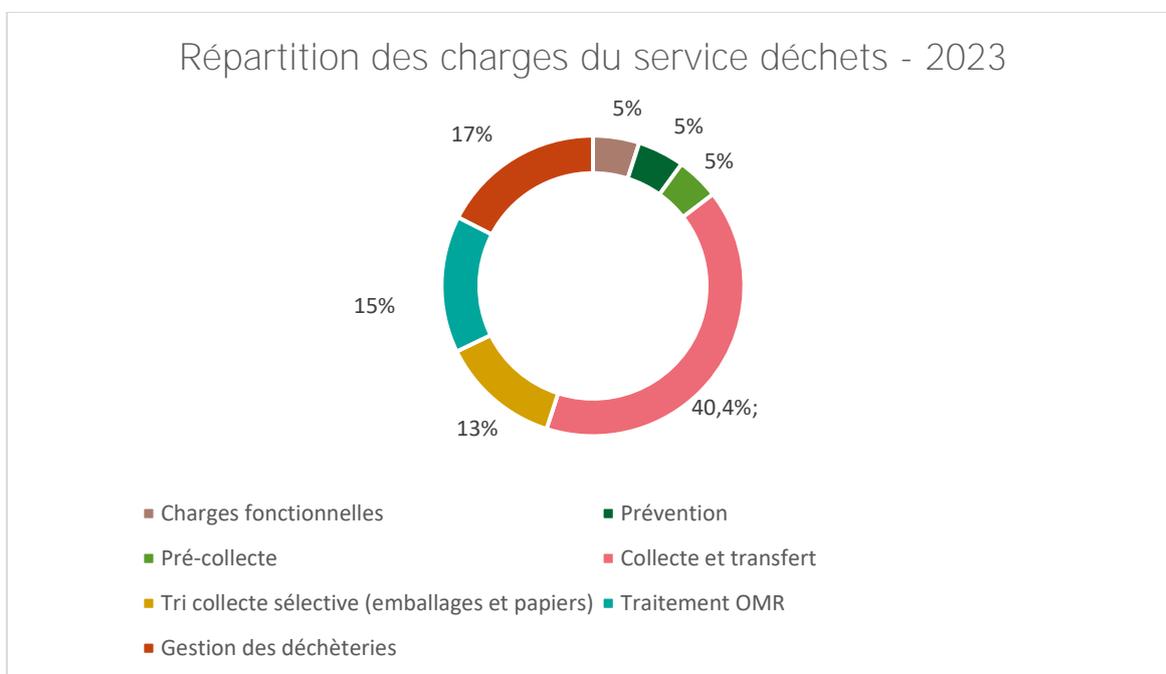
2.3 Structure des coûts

2.3.1 La nature des charges

Charges	Montant € HT	€/habitant	€/hab. en 2022
Charges fonctionnelles	580 858	4,71 €	5,90
<i>Charges de structure</i>	526 347	4,26 €	5,30
<i>Charges de communication</i>	54 511	0,44 €	0,60
Charges techniques	11 155 485	90,37 €	82,80
<i>Prévention</i>	587 152	4,76 €	3,90
<i>Pré-collecte</i>	540 561	4,38 €	3,00
<i>Collecte et transfert</i>	4 741 765	38,41 €	33,00
<i>Tri collecte sélective (emballages et papiers)</i>	1 508 421	12,22 €	11,50
<i>Traitement OMR</i>	1 728 744	14,00 €	13,00
<i>Gestion des déchèteries</i>	2 048 842	16,60 €	18,40
Total charges matrice	11 736 343	95,07 €	88,70

Entre 2022 et 2023 :

- Charges techniques :
 - o Nouvelle répartition des charges salariales,
 - o Prévention : équipe prévention au complet,
 - o Tri collecte sélective : hausse des charges de tri des emballages car augmentation des tonnages traités ;
 - o Hausse des charges de traitement des OMR car le coût unitaire de traitement a augmenté ;
 - o Légère baisse des charges de gestion des déchèteries due à une baisse des tonnages.

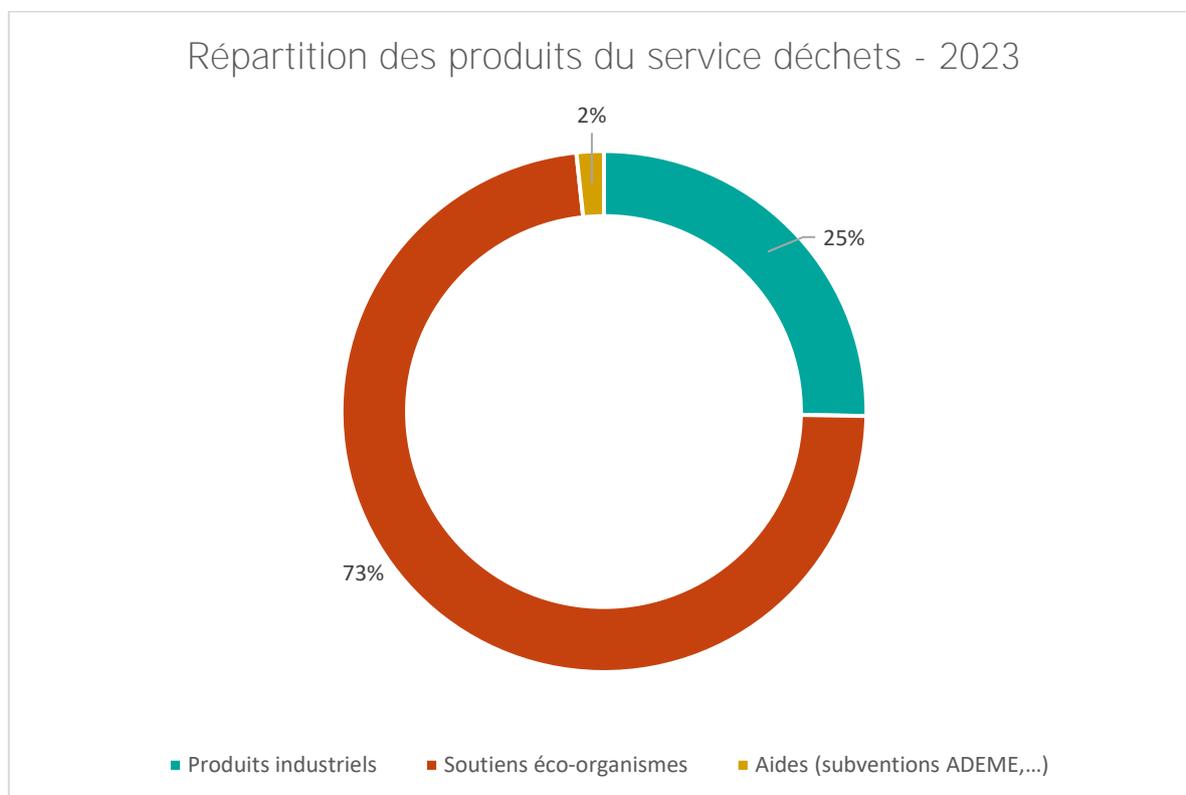


Les postes de charges les plus importants sont les collectes (porte à porte et apport volontaire) et la gestion des déchèteries.

2.3.2 La nature des produits

Produits	Montant € HT	€/habitant	€/hab. en 2022
Produits industriels	801 633	6,49 €	11,20
<i>Vente de matériaux</i>	723 958	5,86 €	10,50
<i>Autres produits (refacturation gobelet, assurances, pénalités marché)</i>	77 675	0,63 €	0,70
Soutiens éco-organismes	2 316 964	18,77 €	16,90
Aides (subventions ADEME,...)	53 274	0,43 €	0,50
Total produits matrice	3 171 871	25,69 €	28,60

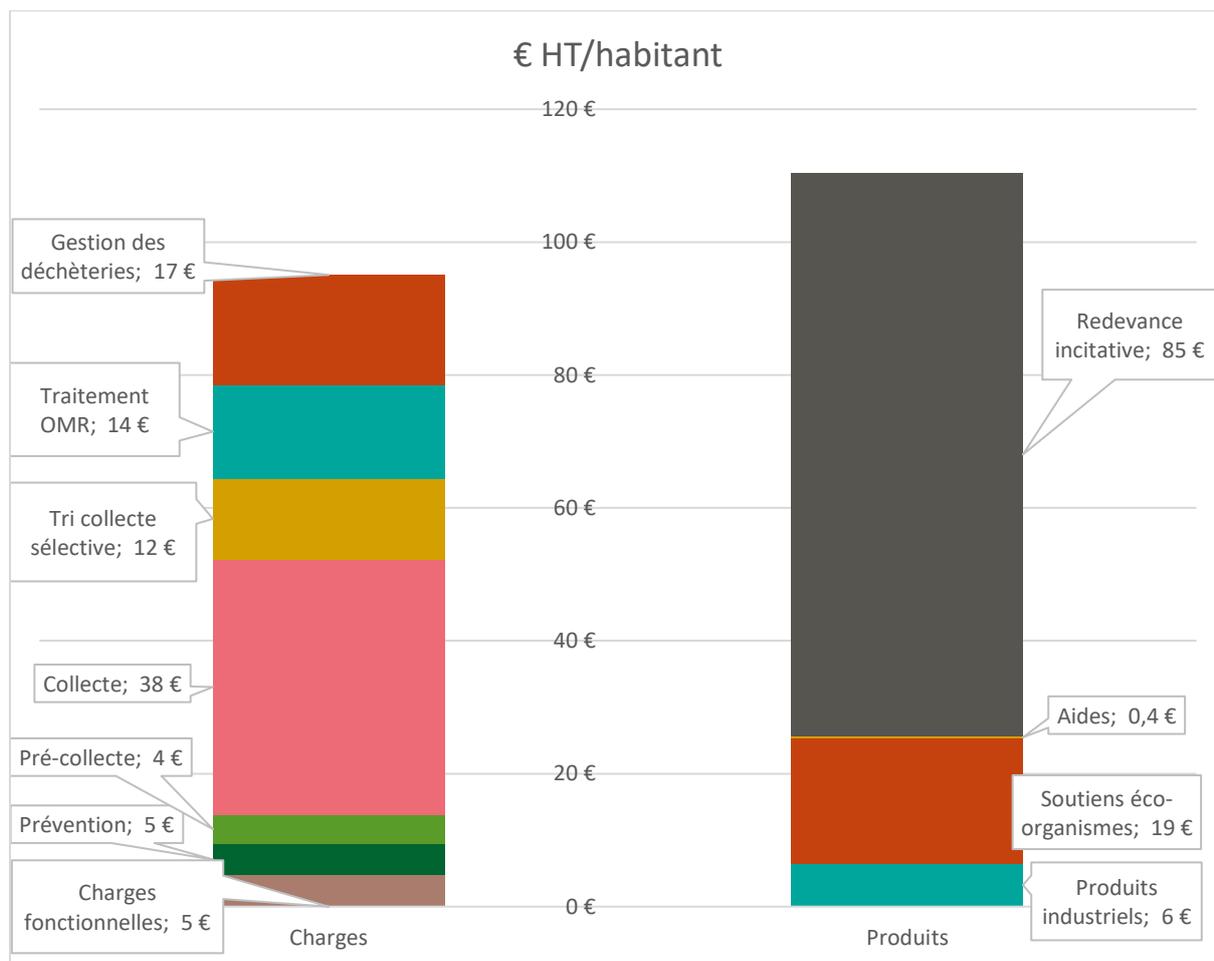
Entre 2022 et 2023, on constate une baisse de l'ensemble de produits du service. Celle-ci est principalement due la baisse des prix de vente des matériaux.



Les recettes proviennent principalement des éco-organismes (73%).

2.3.3 La répartition des charges, des produits et du financement

Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges, des produits et du financement du service :



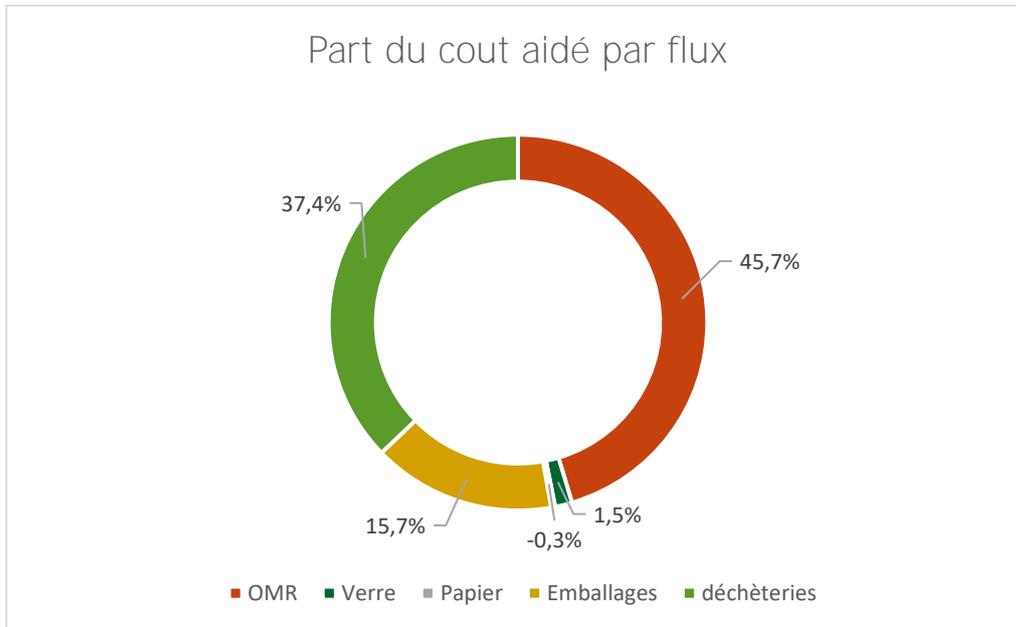
On constate que, selon la **méthode d'analyse Compta-coût**, les produits permettent de couvrir 25 € HT du coût par habitant. Les produits couvrent plus que la totalité des charges du service. **Cela s'explique par l'évolution des tarifs de la redevance incitative pour un retour à l'équilibre du budget du service et à l'anticipation des évolutions à la hausse des coûts de traitement** (lien avec les prospectives budgétaires du service et du syndicat mixte de traitement Valor3e).

2.4 Coût des différents flux de déchets

2.4.1 La part relative des flux dans le coût du service public

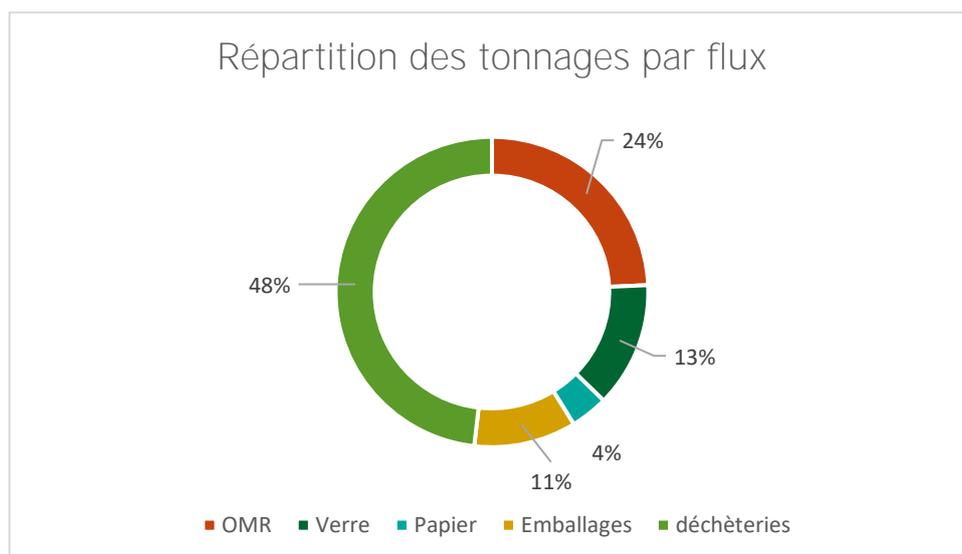
La part du coût aidé par flux de déchets est présentée :

Flux	OMR	Verre	Papier	Emballage	Déchèteries	Total
Coût aidé k€ HT	3 914	125	- 29	1 347	3 207	8 564



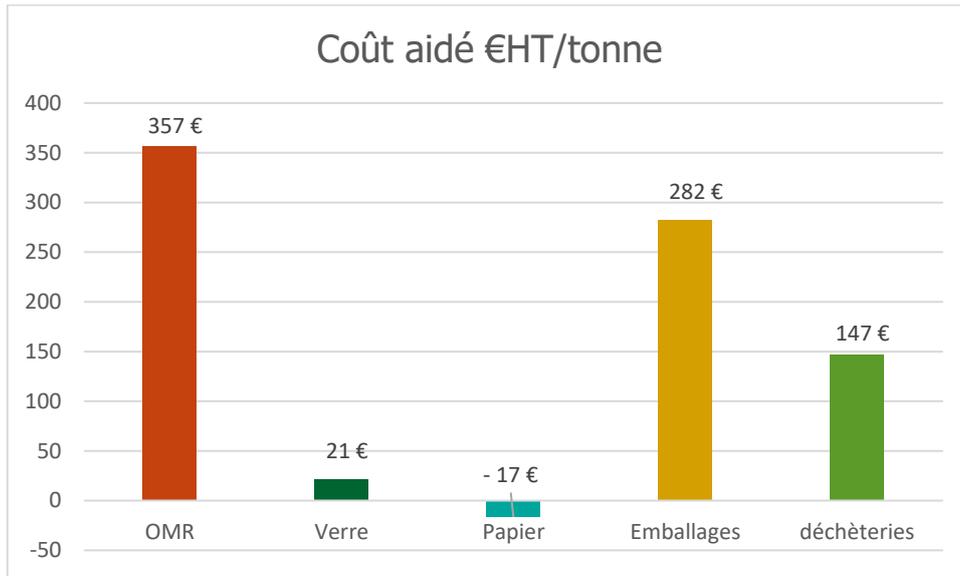
Les flux dont le coût est le plus élevé sont les ordures ménagères et les déchetseries. La part des emballages augmente en raison de la baisse de la vente de matériaux.

Il est intéressant de rapprocher le coût du service des quantités de déchets collectés.



On constate que les ordures ménagères, qui représentent 45,7% des coûts, représentent 24 % des tonnages. **Et qu'à l'inverse, les déchets issus des déchetseries, qui représentent 37,4 % des coûts, représentent 48 % des tonnages.**

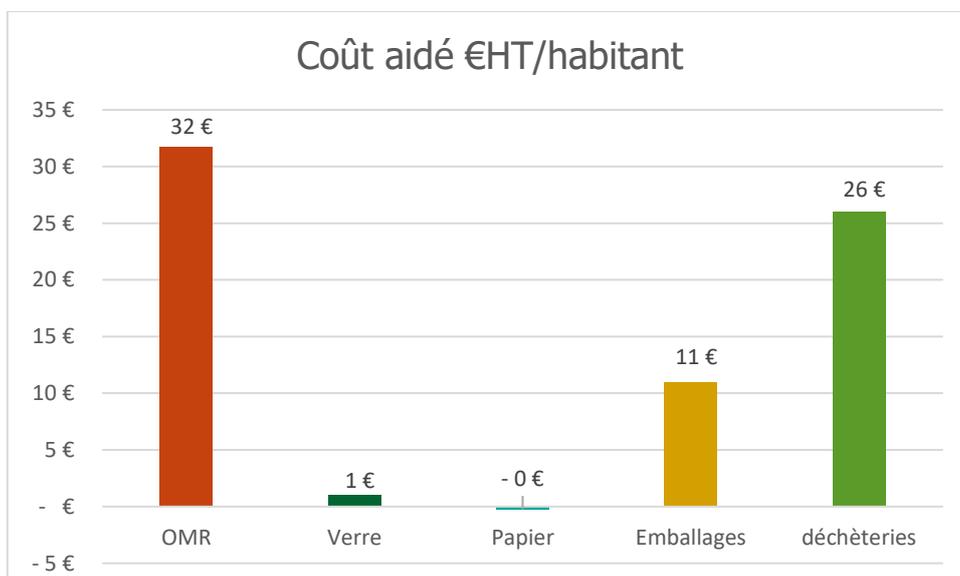
2.4.2 Le coût des différents flux ramenés à la tonne



Le coût à la tonne le plus important est pour le flux ordures ménagères. Le coût aidé augmente pour le flux emballages car les ventes de matériaux ont baissé en 2023.

Le flux ordures ménagères reste le flux avec un coût important **à la tonne et à l'habitant car il n'est pas compensé** par des recettes et que le tonnage collecté est faible.

Les emballages représentent un coût à la tonne important mais un coût à l'habitant faible du fait des faibles tonnages au regard des autres flux.

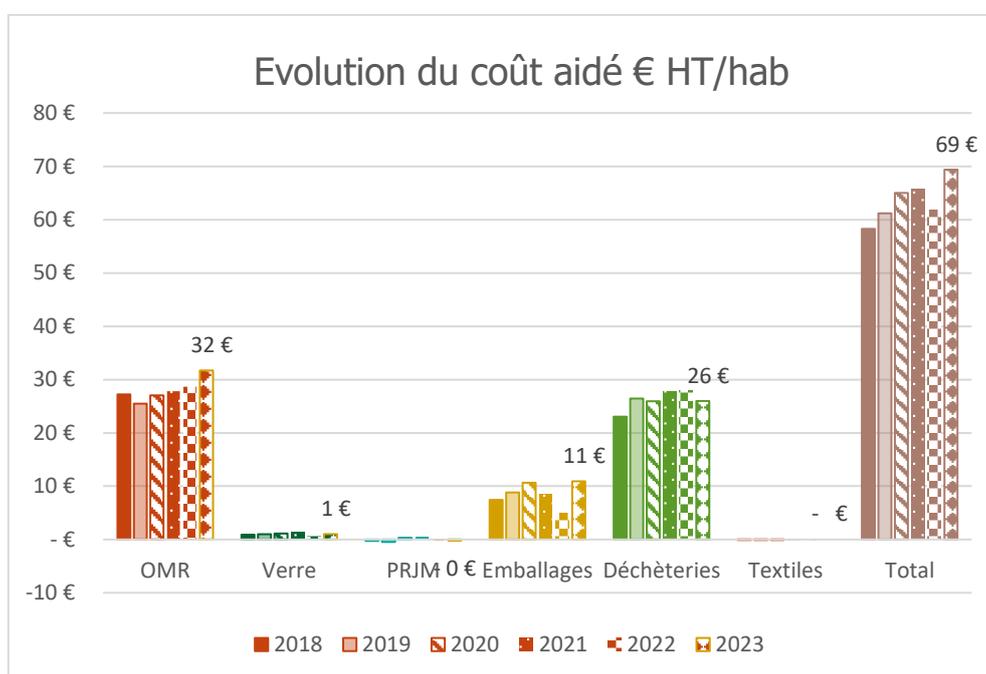


Le tableau ci-dessous compare les résultats de Mauges Communauté à l'ensemble des territoires nationaux de même typologie (mixte à dominante rurale) :

	OMR	Verre	Papier	Emballages	Déchèterie	Autres	Total
Coût aidé Mauges Communauté € HT/hab.	31,71	1,01	-0,24	10,92	25,98	-	69,38
Référentiel national € HT/hab. (données provisoires référentiel 2022)	53	2		9	32	5	101

Le coût aidé du service de Mauges Communauté est inférieur au référentiel national.

Le graphique ci-dessous permet de **comparer le coût aidé en € HT/habitant** de 2018 à 2022 :



On constate une augmentation **du coût aidé à l'habitant pour les flux** ordures ménagères. En effet, malgré une baisse continue des tonnages, le prix unitaire de traitement augmente. Pour le flux **emballages, la hausse du coût aidé à l'habitant est due à l'augmentation des tonnages et des charges** unitaires de traitement. Celui des déchèteries baisse en raison de la baisse des tonnages.

Le coût aidé total augmente mais reste très faible par rapport aux autres collectivités de même typologie.

Liste des annexes

Annexe n°1 : extraits revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets

Annexe n°2 : Jours et heures d'ouverture des déchèteries

Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Annexe n°1 : extraits revue de presse sur les actions de prévention de la production des déchets

Orée d'Anjou - Trier les déchets et en produire le moins possible

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, jeudi 25 mai 2023, 187 mots

Mauges Communauté propose aux établissements scolaires des animations et des visites gratuites pour sensibiliser les enfants à la réduction et à la gestion des déchets ménagers.

Lise Frouin est intervenue à l'école Saint-Nicolas et a présenté aux enfants le cycle des déchets. Après une course aux déchets dans la cour de l'établissement, les enfants ont dû les trier et les répartir correctement dans les contenants.

Le matin les enfants avaient visité le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels. Grâce à cette animation, ils savent identifier ce qu'on met dans la poubelle des ordures ménagères, ce qui est recyclable et ce qu'on dépose dans le composteur. Ils ont également pris conscience du temps nécessaire à la disparition de certains déchets abandonnés dans la nature (400 à 450 années pour un masque chirurgical !).

Chacun est reparti avec un document et un quiz pour tester ses connaissances et celles de ses parents.

En juin, une visite de l'usine de tri compostage est prévue afin que chacun retire de sa poubelle ce qui est compostable.



Lise Frouin, l'animatrice, a su capter l'attention des élèves. © CO

Beaupréau-en-Mauges - Haro sur les déchets ultimes

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, lundi 26 juin 2023, 578 mots

Terminé le « tout-venant » pour ces vieux matériels de sport, de loisirs, de jardinage ou de bricolage. Désormais, ils sont collectés dans les six déchèteries principales des Mauges.

Le lancement de trois nouvelles filières de tri dans les Mauges tombe à point nommé. Avec les beaux jours, chacun rouvre ses cabanons, range son garage et fait le tri.

Que faire de la trottinette oxydée, de la tente cassée l'été dernier et de la table de ping-pong fatiguée ? L'encombrant trampoline et les chaussures de ski d'un autre temps sont aussi peut-être inutilement remisés. Ou encore cette planche à voile hors d'âge, cette combinaison de plongée et ces palmes cuites par le sel...

« Tout ça allait au tout-venant avant », rappelle Gilles Piton, en présentant l'espace dédié, depuis le 1^{er} juin, aux « articles de sport et loisirs » à la déchèterie de Saint-Pierre-Montlimart (Montrevault-sur-Evre). Des espaces reproduits dans les déchèteries principales de chaque commune nouvelle *.

Le vice-président en charge du pôle Transition énergétique à Mauges Communauté cherche à diminuer le poids des « déchets ultimes », très coûteux à traiter, que ce soit par incinération ou par enfouissement.

Le but est surtout qu'il y ait une prise de conscience »

Gilles Piton

Vice-président de Mauges Communauté en charge du pôle Transition énergétique

Plus loin, déjà, une dizaine de vélos et trois tondeuses stationnent en attendant d'être récupérés par l'éco-organisme Ecologic, chargé par l'État de collecter, dépolluer et valoriser ces « déchets ».

Cette entreprise à but non lucratif est aussi agréée pour récupérer les « articles de bricolage et de jardin thermique », deuxième nouvelle filière de tri. A l'image des premières tondeuses déposées à Saint-Pierre-Montlimart, on peut désormais déposer en déchèteries des taille-haies, des tronçonneuses, des motoculteurs, des broyeurs... Mais aussi le matériel de peinture (pinceaux, rouleaux...).

« Les agents ont été formés pour guider les usagers et repérer ce qui peut être mis de côté pour faire du réemploi avec l'Écocyclerie des Mauges », précise Estelle Bureau, responsable des déchèteries du territoire. Un pré-tri essentiel pour conforter et amplifier l'économie circulaire de proximité défendue par Mauges Communauté. Gilles Piton n'exclut d'ailleurs pas de mettre aussi dans la boucle la Matériothèque de Saint-Pierre-Montlimart?

Enfin, la troisième nouvelle filière de tri concerne « les objets de la maison », comme l'appelle Estelle Bureau : « Les meubles, les jouets, les petits articles de bricolage et de jardinage, les maisons en plastique pour les enfants, les jeux d'extérieur, les poussettes, les poupées... »

Si le mobilier en bois sera valorisé ou broyé à Cholet par le groupe Brangeon pour en faire du combustible de substitution, les jouets sont collectés par Ecomaison, un autre éco-organisme agréé par l'État.

Tous ces « déchets » peuvent donc désormais bifurquer devant la benne des déchets ultimes. Du volume et du poids en moins à traiter. « Et moins l'augmentation de la redevance incitative sera forte », espère le maire de Mauges-sur-Loire. « Ce n'est pas un fin en soi, le but est surtout qu'il y ait une prise de conscience pour que chacun gère mieux ses déchets chez soi », ajoute Gilles Piton.

Avec un objectif chiffré : « 46 kg de déchets ultimes déposés en déchèterie par habitant et par an, avant la fin du mandat. » Contre 56 kg actuellement.

* Déchèteries concernées : Melay, Saint-Macaire-en-Mauges, Beaupréau, Saint-Pierre-Montlimart, Montjean-sur-Loire et Saint-Laurent-des-Autels.

Fabien LEDUC



Saint-Pierre-Montlimart (Montrevault-sur-Evre), jeudi 22 juin. Estelle Bureau, responsable des déchèteries du territoire, des représentants de Brangeon et Valor 3E, ainsi que Gilles Piton, vice-président en charge du pôle Transition énergétique à Mauges Communauté (à droite). © CO – Fabien LEDUC

Chemillé-en-Anjou - Le « Broyeur Tour » ou le défi local du paillage

Quotidien Le Courrier de l'Ouest, www.courrierdelouest.fr, vendredi 29 septembre 2023, 275 mots

Le broyage des végétaux occupe une place à part dans l'action d'Horizon Bocage.

Le postulat de départ du « Broyeur Tour », initié par Mauges Communauté, est : « Je taille mes haies et mes arbres tous les ans, mes voisins aussi. Et si on s'organisait pour broyer ensemble ? ». Il suffit de prendre contact avec le technicien d'Horizon Bocage au 07 66 20 16 75, il se déplacera sur le chantier avec le matériel qui peut broyer des branches jusqu'à 12 cm de diamètre et avaler 20 m³ de branches en moyenne par heure. Le coût est modique, le paillis obtenu trouve de multiples usages au jardin. Le « Broyeur Tour » bénéficie de la double aide de Mauges Communauté et de la commune de Chemillé-en-Anjou.

En parallèle, et pour des besoins plus modestes, 14 petits broyeurs sont répartis dans chacune des communes déléguées. Il en coûte 7 € par an de location (plus 5 € d'adhésion à Horizon Bocage).

Pailler au lieu de jeter

L'objectif est de limiter le déplacement des végétaux vers les déchèteries, d'autant que la valorisation dans les jardins est très intéressante pour pailler les arbres et les haies, les arbres fruitiers, les massifs de fleurs, les fraisiers, les framboisiers et autres plantes de sous-bois. En se décomposant, le paillage permet d'enrichir le sol en humus, reproduisant un système forestier, mais aide aussi le jardinier en limitant le désherbage. Et un sol paillé, c'est aussi de la fraîcheur conservée dans le sol, un vrai plus pour économiser l'eau.

Des démonstrations ont lieu régulièrement en déchèterie, il ne faut pas hésiter à s'y rendre pour se renseigner.



Un chantier de sciage en février au Pont Barré, à Beaulieu-sur-Layon. © CO

Beaupréau-en-Mauges - La première pierre de la future déchèterie

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 2 octobre 2023, 266 mots

Première réalisation d'un programme initié par l'agglomération Mauges Communauté, ce nouvel équipement sera opérationnel à partir d'avril 2024.

Le projet

Depuis 2017, l'agglomération Mauges Communauté a engagé un ambitieux programme de restructuration de ses déchèteries, entre réhabilitation, fermeture et création de sites.

Vendredi, les élus communautaires ont ainsi procédé à la pose de la première pierre de la nouvelle déchèterie de Jallais, zone de la Pierre-Blanche. Elle ouvrira en avril 2024.

« Réduire le vandalisme »

« Ce nouvel équipement doit améliorer la sécurité des usagers. Ainsi, pour la décharge des gravats et végétaux, ils ne devraient plus avoir qu'à pousser leur chargement dans le bac, informe Gilles Piton, vice-président de l'Agglo en charge du pôle transition écologique. Nous espérons aussi réduire le vandalisme, contrôler l'accès moyennant une carte, accélérer un processus d'économie circulaire, valoriser le métier d'agent d'accueil et continuer de proposer à tous un service de proximité. »

Cette déchèterie desservira les dix mille habitants des communes de Jallais, Andrezé, La Jubaudière, La Poitevineière et Le Pin-en-Mauges, ainsi que de La Chapelle-Rousselin (Chemillé-en-Anjou).

Elle pourra même en accueillir davantage car tout habitant du territoire de Mauges Communauté sera autorisé à y déposer ses déchets. Elle collectera la ferraille en continu, et les objets destinés au réemploi. Chaque usager aura droit à un forfait de neuf passages par an.

Cet équipement, dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'entreprise Atlance ingénierie & environnement, sera réalisé majoritairement par des entreprises locales. Budgété pour 1 300 000 €, il ne coûtera au final que 1 064 000 €.

Mauges-sur-Loire - Jardinat' s'équipe d'un troisième broyeur puissant

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, jeudi 12 octobre 2023, 165 mots

Taille de haies, d'arbres fruitiers ou d'arbustes... À cette saison, les activités de jardinage génèrent d'importantes quantités de déchets végétaux. « **Mais évitons de les déposer en déchèterie, et transformons ces déchets en broyat pour pailler le sol, limiter la propagation des mauvaises herbes ou former avec la tonte de pelouse, un bon compost azoté** », encouragent les responsables de Jardinat', association de jardiniers amateurs de La Pommeraye.

Le message a fait écho. Au point que pour répondre à une demande croissante et diversifiée, Jardinat' a dû faire l'acquisition d'un troisième broyeur. Elle a été encouragée et aidée financièrement par Mauges Communauté.

« **Sa puissance permet de broyer des branches de 12 cm de diamètre pour un volume de 6 m³ à l'heure** », détaille le président Daniel Allard. Les adhérents peuvent dès maintenant l'emprunter. Précision : il est chargé électriquement et transporté dans sa remorque.

Renseignements et réservations au 02 41 77 72 81.



Quelques bénévoles de l'association Jardinat' procèdent à une démonstration du nouveau broyeur de végétaux. © Ouest-France

Sèvremoine - Huit poubelles différentes pour bien trier les déchets

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, mardi 24 octobre 2023, 212 mots

Lise Frouin, du service déchets de Mauges Communauté, est intervenue vendredi, à l'école Victor-Hugo de Saint-Macaire-en-Mauges pour une animation, Je trie avec Cézar, avec une classe de CM1-CM2.

Une intervention pour bien trier, réduire les déchets et encourager à composter. D'emblée, un élève lance : « **Les déchets, ça pollue la planète.** »

Lise plante une situation. Cezar fête son anniversaire et jette les déchets dans son jardin, il faut les mettre par ordre de temps de dégradation. L'animatrice rappelle que « **le plastique va mettre 450 ans à se dégrader et le verre environ 5 000 ans, alors qu'il est recyclable à l'infini** ». Elle annonce : « **En janvier 2024, il sera obligatoire de recycler tous les déchets organiques. On ne pourra plus les mettre dans la poubelle noire. Il faut les composter. On doit bien enfouir la viande et le poisson et dans l'idéal, mettre un grillage à poule sous le compost qui remonte sur les côtés pour éviter les nuisibles.** »

Après la partie théorique en classe, direction la cour pour un exercice pratique. Un lot de différents déchets est à replacer dans huit poubelles distinctes. Après quelques explications, les écoliers s'en sortent très bien.



Pas si facile de s'y retrouver parmi les huit poubelles à déchets. © Ouest-France

Mauges-sur-Loire - Le tri des biodéchets sera bientôt généralisé

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, lundi 20 novembre 2023, 192 mots

En ouverture du conseil municipal de Mauges-sur-Loire, jeudi dernier, Mary Gérard, chargée de la prévention des déchets à Mauges Communauté, a présenté la mise en place de la collecte des biodéchets sur le territoire, « **un enjeu majeur** ». Il s'agit de « **sortir les restes alimentaires de la poubelle noire** » pour diminuer les ordures ménagères résiduelles de 24 kg par habitant.

L'obligation de collecte séparée des biodéchets, qui ne s'appliquait qu'aux gros producteurs, concernera toute la population à partir du 1^{er} janvier 2024. Mais il n'y aura pas de collecte en porte-à-porte, trop coûteuse. Les habitants sont donc invités à réaliser du compostage à domicile, ce que font déjà 84 % des foyers, selon Mauges Communauté. Pour la population qui ne dispose pas de jardin ou, à plus forte raison, pour les personnes en habitat collectif, le tri se fera au fur et à mesure de la mise à disposition de moyens par les collectivités. Ce sera du compostage de proximité, dans des bacs.

La réduction concerne aussi la collecte des déchets végétaux, à diminuer de 50 %. L'objectif global est de retourner au sol ce qui y a poussé.

Montrevault-sur-Èvre - Déploiement du compostage partagé dès 2024

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, samedi 9 décembre 2023, 393 mots

Le conseil de la commune accepte les conditions et modalités prévues par la convention cadre et déploie le compostage partagé, en partenariat avec Mauges Communauté.

Même si les élus présents ne sont pas tous d'accord sur la facture de redevance incitative, adressée à chaque foyer tous les semestres, ils sont néanmoins favorables à l'unanimité au déploiement du compostage partagé, et à son suivi sur les propriétés communales. Cette politique a été décidée le jeudi 30 novembre en conseil municipal et sera effective à partir du 1^{er} janvier 2024.

Benoit Briand, lors du dernier conseil, explique : « **Une convention cadre, d'une durée de cinq ans, a pour objet de fixer les conditions et les modalités de partenariat entre la communauté d'agglomération Mauges Communauté et la commune, concernant l'espace public communal par des sites de compostage. Pour chaque site installé sur l'espace public.** »

Une responsabilité partagée entre deux échelons

Et Sophie Sourice, maire déléguée de Saint-Pierre-Montlimart, élue au service des déchets, d'ajouter : « **Mauges Communauté formulera expressément à la commune une demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public. Elle se portera garante du bon fonctionnement d'un site, tout au long de sa vie. Elle assurera la formation de deux référents minimum par site. Elle veillera également au retrait des équipements, en cas de dysfonctionnement ou nuisances répétés.** »

En revanche, la commune de Montrevault-sur-Èvre, au sein de ce partenariat, s'engagera à définir un référent technique pour le bon fonctionnement des sites. À assurer la promotion du compostage partagé auprès de ses administrés. À entretenir les abords du site dans le cadre d'un entretien normal. Et enfin, à informer Mauges Communauté en cas de dégradation, dysfonctionnement du matériel ou fonctionnement anormal du site.

Des composteurs individuels

En parallèle de ces installations sur le territoire, Mauges Communauté fournit toujours des composteurs individuels, pour les habitants disposant d'un jardin ou d'un espace suffisant. Une participation de 15 € est demandée. 10 € également pour le lombricompostage.

Notons que Mauges Communauté ne fera qu'appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2024 – conformément au droit européen et à la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi antigaspillage – la généralisation du tri des biodéchets par les professionnels et les particuliers.



Sophie Sourice, maire déléguée de Saint-Pierre-Montlimart, élue au service des déchets à Mauges Communauté, avec Benoit Briand, adjoint à la transition énergétique et à la démocratie participative. © Ouest-France

Beaupréau-en-Mauges - Label régional pour les actions environnementales

Quotidien Ouest-France, ouest-france.fr, jeudi 14 décembre 2023, 431 mots

Mardi, le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou a été distingué pour son Grand défi biodiversité, dont l'édition 2023 s'est tenue à Montrevault-sur-Èvre.

Le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou se voit distingué du label régional éco-événement niveau 2, pour avoir organisé, le 3 juin dernier, la 8^e édition de son Grand défi biodiversité, à Montrevault-sur-Èvre. Un label remis mardi.

Christine Hauguemat, codirectrice de la structure, explique ce décalage de plusieurs mois : « **Cette labélisation régionale est exigeante dans la mesure où elle suit le processus en amont, pendant et après l'évènement. Il y a un cahier des charges précis.** »

Liste de critères

« **Nous avons obtenu le niveau 2 qui se nomme "En transition". Il correspond à 55 critères d'engagement** », poursuit-elle. Le niveau 1 n'en exige que 30, et le niveau 3 en demande 70. Le CPIE espérait décrocher au tout début le niveau 1, baptisé "Initial".

C'est donc une formidable reconnaissance que d'accéder au niveau 2 en une année de travail et de mobilisation. Car le label récompense non seulement les salariés, mais aussi et surtout les bénévoles qui s'engagent avec le CPIE, comme Thérèse et Jean-Jacques Blazeix, et Gildas Grégoire (sur la photo).

Projet éthique et sociétal

Plus qu'un label, le document symbolique valide « **des valeurs, une éthique, une philosophie de vie qui s'appuie sur le respect de la nature, de l'environnement et de la société en général** », complète l'équipe. En effet, les éco-événements développent une stratégie de gestion des déchets, mais pas que.

Ils recherchent également les déplacements, les mobilités les plus douces possible. « **Il s'agit de tendre vers la sobriété énergétique.** » Ainsi, à l'occasion du Grand défi de la biodiversité, les calculs ont permis d'établir que les 600 participants ont généré en tout et pour tout 1,3 kg de déchets en tout-venant, et 2,4 kg de déchets recyclables. Une performance.

Pour le CPIE, ce label va lui ouvrir les portes d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et d'associations.

Et demain ?

Il pourra ainsi être partenaire d'événementiels où compte la dimension environnementale. L'agglomération Mauges Communauté et les communes nouvelles pourront bénéficier de ce savoir-faire.

Il en est de même pour le tissu associatif. Le projet intéresse déjà des associations telles que Du foin dans les granges (Mauges-sur-Loire) et Qué P'asso (Montrevault-sur-Èvre), organisatrices de festivals musicaux.

Les écoles sont également concernées. Le CPIE leur proposera un temps fort, lundi 15 janvier, à La Poitevine (Beaupréau-en-Mauges), afin d'expliquer son rôle éventuel concernant les kermesses et autres fêtes organisées par les associations de parents d'élèves.



Amélie Orifila, de l'association Reve (Réseau éco-événement), remet le label événement éco-engagé au Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Loire-Anjou. © Ouest-France

Annexe n°2 : jours et heures d'ouverture des déchèteries

Commune de BEAUPREAU-EN-MAUGES

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Beaupréau - ZI Dyna Ouest	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bégrolles en Mauges - La Cabine	15h-18h	-	15h-18h	-	15h-18h	9h-12h et 14h-17h	15h
Gesté - Le Moulin à Tréfles	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h et 14h-17h	15h
Jallais - La Petite Roche	14h-16h	-	14h-16h	-	14h-16h	9h-12h et 14h-16h	11h
La Poitevineière - Bois Archambaud	9h-12h	-	15h-17h	-	15h-17h	9h-12h et 14h-17h	13h

Commune d'OREE D'ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Laurent des Autels - ZA le Pâtis	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h

Commune de CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Melay - La Haute Brosse	9h-12h30 et 14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	14h-17h45	9h-12h30 et 14h-17h45	29,5h
La Jumellière - ZA La Mocquetterie	14h-17h	-	14h-17h	-	9h-12h	14h-17h	12h
Valanjou - Les Croix Baults	9h-12h	-	9h-12h	-	14h-17h	9h-12h	12h

Commune de MONTREVAULT-SUR-EVRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Saint Pierre Montlimart - ZI La Paganne	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	-	9h-12h et 14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	26h

Commune de MAUGES-SUR-LOIRE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
Montjean sur Loire - Le Petit Lapin	9h-12h et 14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	27h
Bourgneuf en Mauges – La Boiverie	9h-12h	-	14h-17h	-	14h-17h	9h-12h	12h
Saint Florent le Vieil – ZA Ribotte	14h-17h	-	9h-12h	-	9h-12h	9h-12h et 14h-17h	15h

Commune de SEVREMOINE

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total heures d'ouverture
St Macaire en Mauges - Le Bois Girard	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	24h
St Germain sur Moine - Le Haut Fief	9h-12h et 14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	16,5h
Le Longeron - Route de St Aubin	14h-17h30	-	-	-	14h-17h30	9h-12h et 14h-17h30	13,5h
Torfou - rue du Lieutenant Bouvier "Eco-point"	14h-17h30	-	-	-	-	9h-12h	6,5h
Roussay - Route de la Romagne "Eco-point"	9h-12h	-	-	-	-	14h-17h30	6,5h

Annexe n°3 : Tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie et par flux

Déchèterie	Végétaux	Gravats	Tout-venant	DEA	ABJ/ASL	Bois traité	Carton	D3E	Emballages verre	Ferraille	Plastiques durs	Coquilles	Polystyrène	Amiante	Réemploi
Beaupréau	707.52	416.68	626.68	309.67	7.2	220.3	160.7	95.22	102.8	43.18	10.615	1.58	5.68	47.66	29
Bégrolles-en-Mauges	223.8	132.1	183.44	62.4	0	41.84	27.19	26.437	0	10.885	2.39	0	0	0	
Bourgneuf-en-Mauges	185.96	112.38	123.96	59.44	0	46.1	21.82	19.575	0	8.46	6.545	0	1,19	0	
Ecocyclerie-des-Mauges	0	26.04	65.62	0	0	0	0	33.376	0	0	0	0	0	0	
Gesté	318.92	214.78	242.06	111.16	0	107.04	43.3	39.689	0	26.155	5.93	0	0	0	
Jallais	195.5	97.62	151.08	63.12	0	63.86	22.68	22.386	0	14.875	9.99	0	0	0	
La Jumellière	107.56	65.8	78.92	53.6	0	31.18	15.39	19.193	0	8.895	2.895	0	0	0	
La Poitevineière	169.34	101.58	151	58.86	0	65.02	26.32	19.706	0	9.13	6.18	0	0	0	
Le Longeron	279.32	149.96	143.32	88.06	0	54.76	39.96	31.048	0	22.34	6.92	0	0	0	
Melay	1234.48	857.56	684.9	356.5	6.35	243.36	125.64	110.074	123.72	91.41	13.93	0.86	6.33	17.34	28
Montjean-sur-Loire	607.3	454.02	443.64	185.48	2.29	181.62	65.74	67.228	87.96	46.96	17.65	1	3,88	17.17	31
Roussay	68.92	58.38	42.7	0	0	18.76	7.006	1.329	0	0	0	0	0	0	
Saint-Florent-le-Vieil	253.66	191.92	262.26	128.1	0	84.46	47.28	43.641	0	25.31	14.555	0	2.16	0	10
Saint-Laurent-des-Autels	1373.83	1273.84	704.02	350.9	8.6	363.48	135.4	165.089	200.98	169.1	12.89	1.38	8,7	15.12	49
Saint-Pierre-Montlimart	764.64	488.68	406.6	244.05	6.44	174.04	7.72	84.7908	85.28	91.44	10.245	1,06	4,38	16.1	50
St-Germain-sur-Moine	430.38	313.28	388.76	151.68	0	130.62	70.02	33.443	0	18.56	4.37	0	0	0	15
St-Macaire-en-Mauges	909.72	593.4	641.66	327.81	6.64	225.28	124.66	98.991	102.88	72.584	6.5	1,82	5.32	17.68	20
Torfou	105.56	58.36	39.76	0	0	18.72	9.9	4.336	0	0	0	0	0	0	
Valanjou	143.82	84.98	104.24	47	0	28.54	17.76	15.412	0	9.755	2.865	0	0	0	
TOTAL	8080.23	5691.36	5484.62	2597.83	37.52	2098.98	1040.54	930.9638	703.62	669.039	134.47	7.7	37.64	131.04	232

www.maugescommunaute.fr



MAUGES
COMMUNAUTE

Service Déchets

1 rue Robert Schuman – La Loge – CS 60111
Beaupréau – 49602 Beaupréau-en-Mauges Cedex

02 41 71 77 55 // service-dechets@maugescommunaute.fr